



## Rapport d'activités 2021

Service d'aide aux Justiciables de l'arrondissement judiciaire du Brabant Wallon



## Table des matières

<b>Edito 2021 .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>Témoignages de nos activités .....</b>	<b>- 5 -</b>
1. La mission d'aide au lien .....	- 5 -
<i>Le carrefour .....</i>	<i>- 6 -</i>
2. Aide aux victimes : focus sur les violences conjugales et intrafamiliales (« VC et VIF ») .....	- 6 -
<i>Un espace sécurisé pour sortir de chez soi et centraliser les actions.....</i>	<i>- 7 -</i>
<i>Le cycle, l'emprise et le réseau.....</i>	<i>- 11 -</i>
<i>« LE folder de la libération ! »: témoignage d'une victime.....</i>	<i>- 12 -</i>
3. L'approche groupale à La Touline.....	- 13 -
<i>Une invitation à renaître : témoignage d'une participante.....</i>	<i>- 13 -</i>
<i>La justice, la reconstruction par les liens : témoignage d'un animateur.....</i>	<i>- 13 -</i>
<i>Groupe d'échange pour les prévenus incarcérés pour la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> fois : un soutien à la détention proche du choc de l'incarcération .....</i>	<i>- 14 -</i>
<i>Le regard du psy sur le groupe : quand le groupe fait soin là où la Justice fragilise.....</i>	<i>- 17 -</i>
4. Le travail psychosocial en prison .....	- 17 -
<i>L'intérêt de la collaboration entre psychologue et assistant social dans le service d'aide aux détenus.....</i>	<i>- 18 -</i>
<i>Le soutien psychologique aux prévenus – un public peu touché mais en souffrance.....</i>	<i>- 19 -</i>
5. Visiteurs bénévoles.....	- 19 -
6. Travail en réseau .....	- 20 -
<b>Quelques chiffres .....</b>	<b>- 22 -</b>
1. Tableau comparatif entre PEC AGMJ et statistiques internes Per Diem 2021 .....	- 22 -
2. Absentéisme nivellois : conséquences financières .....	- 26 -
3. Cadre financier .....	- 27 -
4. Personnel de La Touline et réunions d'équipe .....	- 28 -
<b>Perspectives .....</b>	<b>- 31 -</b>

# Edito 2021

**(Se) Rencontrer, (se) soutenir, (s') accompagner : l'isomorphisme conjugué au positif**

A l'heure d'écrire ces lignes, la guerre en Ukraine a supplanté dans l'actualité la crise du coronavirus. Ainsi, une crise en effacerait presque une autre, à coup de Conseil National de Sécurité et de Conseil de l'Otan. Pourtant, l'exercice consistant à rapporter nos activités au cours de l'année 2021 nous oblige à regarder en arrière.

Alors qu'on aurait presque envie de l'oublier, nous constatons que, tout comme en 2020, le coronavirus aura continué à bousculer de façon tragique les vies des justiciables, accentuant leur isolement, les inégalités, la précarité. Le rapport annuel de l'année précédente s'étalait, en long et en large, sur la description de ces effets dévastateurs.

Sans ressentir l'envie de renouveler ici l'exercice de façon approfondie, nous soulignons que 2021 aura amené le risque de voir la situation se « normaliser »... Activités à la peine en prison, absentéisme pénitentiaire renforcé, victimes et détenus plus isolés que jamais, difficultés à se réunir, à se rencontrer, à maintenir des liens humains de qualité, etc. Ce risque est toujours présent selon nous.

Pourtant, 2021 aura aussi été l'occasion du lancement de nouveaux projets, de nouvelles dynamiques plus positives et stimulantes.

Ce rapport, par sa forme et son contenu, s'écarte des versions antérieures et souhaite témoigner de cet élan. Nous l'avons dès lors souhaité plus concis mais aussi un peu plus participatif, plus partagé et partageable et enfin, plus centré sur l'humanité des justiciables.

Ainsi, tous les membres de l'équipe et ainsi que des bénéficiaires auront pu partager librement leurs points de vue sur une situation, un vécu, une particularité du travail, ses versants positifs comme ses difficultés, individuelles ou systémiques.

2021 aura été l'année de la reprise – attendue – des activités collectives de la mission « Lien » à la prison de Nivelles, celle de la naissance du projet « VIF » avec de multiples antennes décentralisées de La Touline dans le Brabant Wallon, celle de l'émergence de plusieurs projets tels que des groupes de paroles, des cours de self-défense, du lancement de projets de théâtre-action, de logements pour détenus sortants de prison, etc.

Si tous ces changements se sont inévitablement accompagnés de départs et venues dans les membres du personnel, renforçant par-là l'image d'un secteur psychosocial au turn-over important et fragilisant, 2021 aura aussi été l'année de la reprise en présentiel de toutes les réunions d'équipe, malgré les difficultés que cela engendrait, celle de la tenue de séances de supervision institutionnelle (lancée en... juin 2020), celle de l'émergence ou du renforcement de La Touline dans un réseau de partenaires, nouveau ou préexistant, celle d'une réorganisation interne, du renouveau des partages en intervision, de l'achèvement de réflexions sur le cadre institutionnel à transmettre aux justiciables, etc.

Le concept d'isomorphisme, repris dans le titre, est défini selon certains comme « *la manière dont l'institution répète une partie essentielle de l'organisation familiale [ou institutionnelle] – celle précisément qui maintient le patient dans son état malade* »<sup>1</sup>. Ainsi, la thérapie systémique familiale ou

---

<sup>1</sup> « Le concept d'isomorphisme », [http://spip.systemique.eu/IMG/article\\_PDF/article\\_52.pdf](http://spip.systemique.eu/IMG/article_PDF/article_52.pdf), mis en ligne le 20 juin 2006, consulté le 22 mars 2022.

institutionnelle évoque souvent ce concept sous l'angle du dysfonctionnement et/ou de la violence reproduite.

Par ses actions et son mode de fonctionnement interne en 2021, La Touline aura, nous l'espérons, conjugué plus positivement ce concept, œuvrant et agissant ses valeurs en tentant au mieux de replacer le justiciable tout comme ses membres dans un réseau de solidarité, dans des espaces de rencontres, de partages, de dialogues et de soutiens. C'est cette dernière image que je souhaite garder de La Touline en 2021, à contrecourant des logiques sanitaires de quarantaine ou de l'isolement social que vivent nombre de détenus et de victimes.

Bien sûr rien n'est acquis et tout est perfectible mais s'arrêter et s'accorder un regard en arrière est d'abord l'occasion d'apprécier et de remercier chacun pour le chemin parcouru, l'énergie dépensée, les initiatives prises, le travail fourni avant de si besoin évaluer le tout pour se tourner à nouveau vers l'avant et les défis ou perspectives à venir.

Martin BOUHON

Directeur

# Témoignages de nos activités

Ainsi qu'annoncé, des textes en forme de témoignages passent ci-dessous en revue nos activités dans des perspectives plus individuelles, les missions pour lesquelles La Touline est agréée en donnant la parole soit directement aux justiciables, soit aux travailleurs, avec ce qu'ils avaient envie de partager, sous la forme qu'ils avaient envie d'emprunter. Nous n'avons pas souhaité apporter de corrections/modifications aux textes que nous aurons fait parvenir les justiciables rencontrés. Pour le reste, nous avons validé nos écrits en équipe avec une double attention. Lorsqu'est évoquée un ou plusieurs justiciables spécifiquement, une attention a évidemment été portée à rendre anonymes les situations pour éviter qu'ils ne soient reconnaissables. Au demeurant, l'accord de ceux-ci ont à chaque fois été obtenus à propos de la publication de ces textes.

Ces textes viennent ainsi compléter la description plus « classiques » de nos missions et activités en 2021.

## 1. La mission d'aide au lien

Selon le décret, la mission d'aide au lien s'entend comme « *toute aide qui vise à créer, maintenir, encadrer ou restaurer la relation entre deux personnes dont au moins une est un justiciable* ». Pour La Touline, il s'agira de « *promouvoir et encadrer les relations entre l'auteur détenu et l'environnement extérieur, en particulier avec ses proches* » et plus précisément ses enfants au sein la prison de Nivelles.

Cette mission peut prendre deux formes. Des rencontres individuelles entre le père et son ou ses enfants d'une part, la participation de ces mêmes personnes à des activités collectives.

Les activités collectives se déroulent normalement les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 14h30 à 16h30, dans la salle de visite réservée pour l'occasion. Y sont proposées différentes activités telles qu'une ludothèque, des jeux de société, des livres, du matériel de dessin, de bricolage, etc.

Depuis le mois de mars 2020, les activités collectives, baptisées « Lien Enfants-Parents » ont été, comme toute activité de groupe, à l'arrêt et n'ont pu reprendre qu'à partir du mois de septembre 2021. C'était attendu ! Cela a cependant coïncidé avec l'entrée en fonction d'un nouvel intervenant de La Touline venu remplacer le précédent assistant social-criminologue ayant quitté l'institution fin mai 2021. Le renouveau fut donc important. La reprise s'est par ailleurs faite dans des conditions encore fortement marquées par le contexte sanitaire : limitation des tables à 12 pères détenus, port du masque obligatoire à partir de novembre 2021 (et ce jusqu'à la fin de l'année), la suspension des coins détentes/câlins, suspension des collations gratuites ainsi que retrait des distributeurs payants, etc. La fluctuation des mesures, leur incompréhension de la part des détenus, mais aussi la crainte d'exposer ses enfants à des risques ont poussé plusieurs familles à suspendre leur participation aux activités. Inversement, les mesures parfois plus légères au sein des activités (absence du nombre limite d'enfants par exemple) ont poussé d'autres familles à surinvestir les activités Lien.

## Le carrefour

« Monsieur F est actuellement incarcéré pour une longue peine et elle risque de s'allonger pour de nouveaux faits. Son fils, C, est placé dans un centre résidentiel depuis bientôt un an et a été en pouponnière avant l'incarcération du père. Dès le début de la vie du bonhomme, la figure de la mère n'est pas dans le tableau familial.

La pandémie a coupé tous les contacts réels entre le père et le fils entre mars 2020 et septembre 2021 et ceux-ci n'ont communiqué que par téléphone et visio-conférences. En octobre 2021, les activités Lien Enfants-Parents par La Touline reprennent au sein de la prison de Nivelles et cette famille fait partie des premiers participants.

Dès le début, le petit garçon touche les différents intervenants par son calme, son habitude du milieu carcéral et par sa timidité. L'on sent directement un garçon aimant et idolâtrant son père mais qui reste dans l'incompréhension totale de la raison de la séparation, si ce n'est un « bêtise de papa ».

Au fur et à mesure des activités, le petit bonhomme fait de plus en plus confiance à La Touline et aux accompagnants, se confiant sur ses envies, sur ses doutes (notamment sur le fait que des dents repoussent ou non), il vient quoiqu'il arrive, malgré des gastro-entérites carabinées, malgré la fatigue, etc. La seule raison de ses absences est le COVID, soit parce qu'il est en quarantaine, soit parce que la prison décide unilatéralement et sans aucune concertation d'annuler deux visites de suite. Au fil des activités, la relation se développe aussi avec le papa, qui nous confie ses doutes et ses questionnements, avec les responsables du centre résidentiel qui nous sollicitent afin de faire des entretiens avec le papa et lui transmettre les informations sur son fils, avec les référents du SAJ qui appellent régulièrement pour s'assurer de la présence de C et de son développement avec Monsieur F.

Au final, La Touline agira plus profondément dans sa mission Lien que dans l'organisation simpliste d'une activité mais deviendra un véritable carrefour entre le père et le fils, un interlocuteur tant pour l'un que pour l'autre mais aussi pour les intervenants gravitant autour de la famille.

On déplorera tout de même des difficultés d'organisation structurelles à la prison qui n'ont pas permis aux activités de se faire dans les meilleures conditions possibles. »

Antoine, aide sociale et aide au lien à la prison de Nivelles

## 2. Aide aux victimes : focus sur les violences conjugales et intrafamiliales (« VC et VIF »)

Dans le cadre de ses **missions de base** prévues par le décret du 13 octobre 2016<sup>2</sup>, La Touline accueille et accompagne les victimes de tout type d'infraction pénale. Si nous focalisons ci-après l'angle plus spécifiquement sur les violences conjugales et intrafamiliales, c'est parce que 2021 aura été une année particulière vis-à-vis de cette thématique. Cela ne doit pas pour autant laisser penser que les victimes « générales » auront été laissées de côté ! Mais d'un côté, nombreuses sont les victimes de violences conjugales qui ont été redirigées vers La Touline, notamment suite aux confinements. Et d'un autre, il faut également reconnaître que divers mouvements de personnels auront mis en difficulté ce volet de nos activités. Un des psychologues qui s'occupait des victimes en 2020 est ainsi parti durant un an à l'étranger, sans possibilité financière de remplacement malheureusement, pour revenir début septembre 2021. De plus, l'assistante sociale en charge des victimes a également souhaité prendre un congé sans solde durant plusieurs mois, au cours desquels elle fut remplacée une première fois par un assistant social qui quitta 1 mois plus tard l'asbl et une 2<sup>ème</sup> fois par une nouvelle assistante sociale qui a fini par remplacer définitivement la première, remerciée ensuite dans le cadre d'une restructuration du personnel destinée à augmenter les prises en charge psychologiques... Même si les suivis sociaux des

<sup>2</sup> Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, M. B., 22 décembre 2016, p. 88082. La Touline est agréée pour les missions d'aide sociale, psychologique et d'aide au lien.

victimes ne concernent pas la majorité de nos suivis au niveau de l'aide aux victimes, il est certain que les suivis en ont pâti.

Depuis de longues années, ses intervenants sont donc régulièrement confrontés à la thématique de la **violence conjugale ou intrafamiliale**. Cependant, deux projets particuliers, en supplément des missions générales encadrées par le décret, amènent La Touline à avoir et à consolider une expertise particulière sur cette thématique dans la Brabant Wallon.

Le premier projet baptisé « **Accordage** » est actif depuis 2018. Subsidée par la Région wallonne, sous forme d'aide à l'emploi (APE), et par la Province du Brabant Wallon, la Touline dispose depuis plusieurs années d'un poste à mi-temps afin de proposer un soutien psychologique aux parents et aux enfants exposés à des violences conjugales et intrafamiliales. En parallèle des interventions individuelles, des animations de groupe, initiées avec l'asbl L'Eglantier, sont en temps normal proposées dans le cadre du projet.

La dernière conseillère conjugale et familiale engagée dans ce cadre fin février 2020 a continué, en 2021, à œuvrer dans un contexte de saturation atteint en à peine 3 mois au cours de l'année précédente quand nous avons pu à nouveau recevoir en présentiel...

Cette saturation combinée aux difficultés organisationnelles liées au coronavirus n'ont pas permis de renouveler le partenariat initial avec l'Eglantier. Par contre, le subside provincial aura permis cette année le développement d'un projet de self-defense mis en œuvre par l'asbl Garance (*cfr « approche groupale à La Touline infra »*).

### **Un espace sécurisé pour sortir de chez soi et centraliser les actions**

*« Madame est victime de violences conjugales depuis plusieurs années, elle a eu deux filles avec Mr.*

*Après une agression plus violente où il compte « en finir avec elle et l'achever », il est incarcéré en détention préventive. Il sort après quelques mois avec des conditions à respecter en attendant le procès. Le procès est décalé à deux reprises à cause du covid, et une troisième fois à cause d'un trop plein de dossiers pour le juge.*

*Madame est suivie au niveau psychologique et social à la Touline, et l'attente du procès devient très pesante d'autant plus que Monsieur est très harcelant. Madame est dans un état d'angoisse qui fait qu'elle ne sort de chez que pour faire des courses une fois par semaine.*

*La collaboration avec la police permet la réinstallation du hotspot sur le gsm de Mme, ce qui permet une intervention de la police plus rapide puisqu'ils connaissent la raison de l'appel.*

*La Touline est l'espace de sécurité pour Madame où elle peut déposer son vécu et ses craintes, mais aussi centraliser les démarches avec les différents intervenants : avocat, police, espace rencontre pour les enfants, maison de justice etc. »*

*Yasmina et Anne-Cécile, respectivement aide sociale pour les victimes et aide psychologique pour les victimes de VIF dans les locaux de La Touline à Nivelles.*

Le second projet, conséquent, aura vu le jour au cours de l'année 2021. Il s'agit d'un projet **d'antennes décentralisées de La Touline** destinées à accompagner psychologiquement les nombreuses victimes de violences conjugales ou intrafamiliales dans le BW s'étant manifestées à l'issue des périodes de confinements. On parlera pour la suite du « **projet VIF** ». Ce projet a permis l'engagement de 2 psychologues à plein temps passant chacune 1/semaine dans un des 9 lieux de permanence différents répartis dans le BW. En tant que projet particulier, il est prévu pour un an, de septembre 2021 à août 2022. Le plus simple est de retranscrire ici l'état des lieux intermédiaire du projet réalisé à la mi-février 2022 sur la base de données arrêtées au 31.1.2022, après 5 mois d'activité.

## Petit rappel chronologique



## Le projet VIF : des chiffres...

## ...et ce qui a été réalisé

Après un urgent travail initial de **concrétisation** du projet (engagements des psychologues, recherche et aménagement des locaux, signatures des conventions, ordinateurs, GSM de fonction, etc.), c'est une phase de **communication** envers les partenaires locaux qui a été prioritaire pendant les premiers mois. Il a ainsi fallu créer et distribuer des affiches à tous les envoyeurs potentiels après avoir listé et recherché le meilleur moyen de les joindre. Parmi les 307 répertoriés, citons sans être exhaustif les SAPV, la Province, les hôpitaux, les médecins généralistes, les pharmacies, les écoles et centres PMS, PSE, l'ONE, SOS Enfants, les plannings familiaux, les maisons d'accueil, les maisons médicales, les maisons de justice, les SSM, CPAS, SAJ, SPJ, AMO, les équipes mobiles, les communes, diverses plateformes (santé mentale, violences conjugales...), etc.

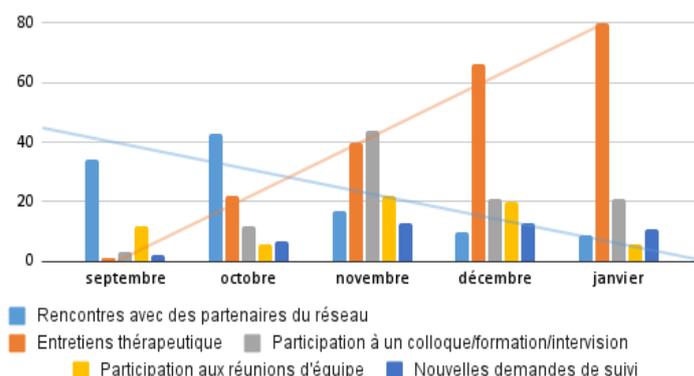


Après avoir favorisé les rencontres directes avec les envoyeurs principaux, le relais s'est

essentiellement effectué par mail et par présentation à plusieurs partenaires à la fois dans des plateformes de concertations. Les mailings listes ayant leurs limites, nous avons également fait du « porte à porte » de terrain dans les zones les plus « vides » au niveau des relais sociaux en nous présentant directement dans des commerces, des pharmacies, etc.

Nous avons également participé à la **campagne du ruban blanc** coordonnée par la Province du BW, intégré des séances d'intervention entre partenaires, **sensibilisé les avocats** à la prise en charge de victimes de VIF via un temps de formation organisé au sein du barreau de Nivelles, réalisé une interview auprès de **Canal Zoom**, participé comme orateur au **colloque** organisé par le Collectif des Femmes de LLN le 26 novembre 2021 autour de la thématique : « Covid-19 » : *Violences genrées. Parole aux acteur.rice.s de terrain. Réponses des politiques.* Soit, en plein dans le contexte de ce qui a généré notre projet.

Histogramme de l'évolution des différentes activités du service au cours des mois



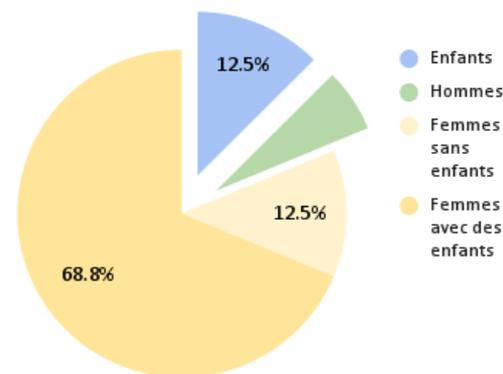
Nous avons également organisé une « **journée bien-être** » afin d'offrir des moyens de soutien complémentaires (corporel/groupal/artistique) aux suivis psychologiques, à des personnes présentant la plupart du temps des traumatismes complexes.

Ainsi que le montre le graphique ci-dessus, le travail s'est donc rapidement inversé entre communication et travail de terrain.

## Focus sur notre public

Tout d'abord, et sans surprise malheureusement, ce sont majoritairement **des femmes majeures** (39/46). Ensuite, c'est essentiellement le **contexte de violence conjugale** (d'une durée de 11 ans, en moyenne, précédant la prise en charge) qui les amène chez nous, moins souvent que des cas de VIF (35/39). En outre, même si cela doit encore être étayé, elles présentent la plupart du temps un **lourd passé de violences diverses** (abus sexuel dans l'enfance/adolescence, négligences parentales variées, violences directes ou indirectes intrafamiliales) remontant souvent à plusieurs années. **Très peu** des situations de violences rencontrées ne seraient par conséquent **nées durant le confinement** même si celui-ci a indubitablement eu des impacts de l'amplification des violences vécues (ou de leur impact puisque plus de temps de pause) ou de modification de leur nature. On relèverait ainsi **davantage de violences sexuelles** vécues durant le confinement qu'auparavant ainsi que le fait que les enfants aient été davantage victimes ou témoins qu'auparavant.

Les bénéficiaires du service



## Quelques constats et hypothèses

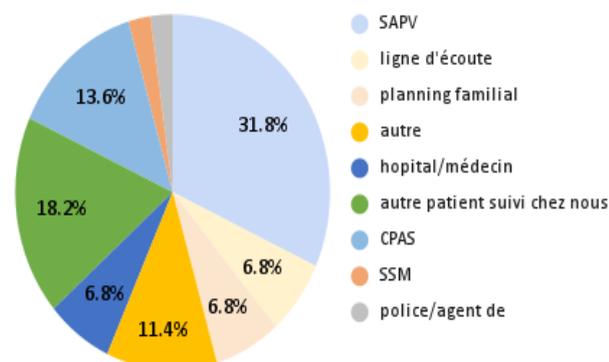
Il est intéressant de mettre en perspective le travail réalisé au sein de ces antennes depuis septembre avec celui réalisé au siège social de La Touline à Nivelles en matière de prise en charge psy dans un contexte de VIF/VC. Celui-ci est principalement réalisé par une conseillère conjugale et familiale (CCF) depuis fin février 2020, soit quelques jours avant le 1<sup>er</sup> confinement.

VIF à Nivelles	VIF dans les antennes décentralisées
1 CCF à 0,5 ETP uniquement dédiée aux VIF/VC	2 pys (2 ETP) uniquement dédiées aux VIF/VC
26 nouvelles demandes en 2021 – ratio sur 1 mois = 2,16 x 2 si temps plein = <b>4,32/mois</b>	46 nouvelles demandes en 5 mois – moyenne de <b>12,3 en nov./déc./janv.</b>
La Touline implantée depuis 30 ans à Nivelles – collaboration étroite avec, principalement, le SAPV de Nivelles/Genappe – présence quotidienne toute la semaine – saturation rapidement atteinte après 4/5 mois (dès septembre 2020)	La Touline présente depuis 4-5 mois – nouvelles collaborations – présence 1jr/semaine/antenne (sauf 2 à Wavre)

Comparaison n'est pas raison mais cela donne une idée de la marge de progression d'un pareil projet compte tenu de sa nouveauté.

Dans ces nouvelles antennes, nos partenaires principaux sont, tout comme au siège social, la police (en particulier **les SAPV**

Diagramme des principaux partenaires envoyeurs (établis le 04/02)



(1/3)) et les maisons de justice (service d'assistance aux victimes).

Nous constatons aussi que près d'1/5<sup>ème</sup> des personnes qui nous sont relayées le sont par d'autres déjà suivies. La **satisfaction** et le « bouche à bouche » semblent donc fonctionner positivement et laissent supposer une augmentation des renvois à l'avenir.

Certains témoignent directement :

« ...une plus-value dans la carte sociale de notre arrondissement de par leur gratuité, leur prise en charge rapide et efficace. C'est une nécessité absolue pour cette problématique qui ne cesse d'augmenter. » Isabelle Cambron, SAPV Orne-Thyl

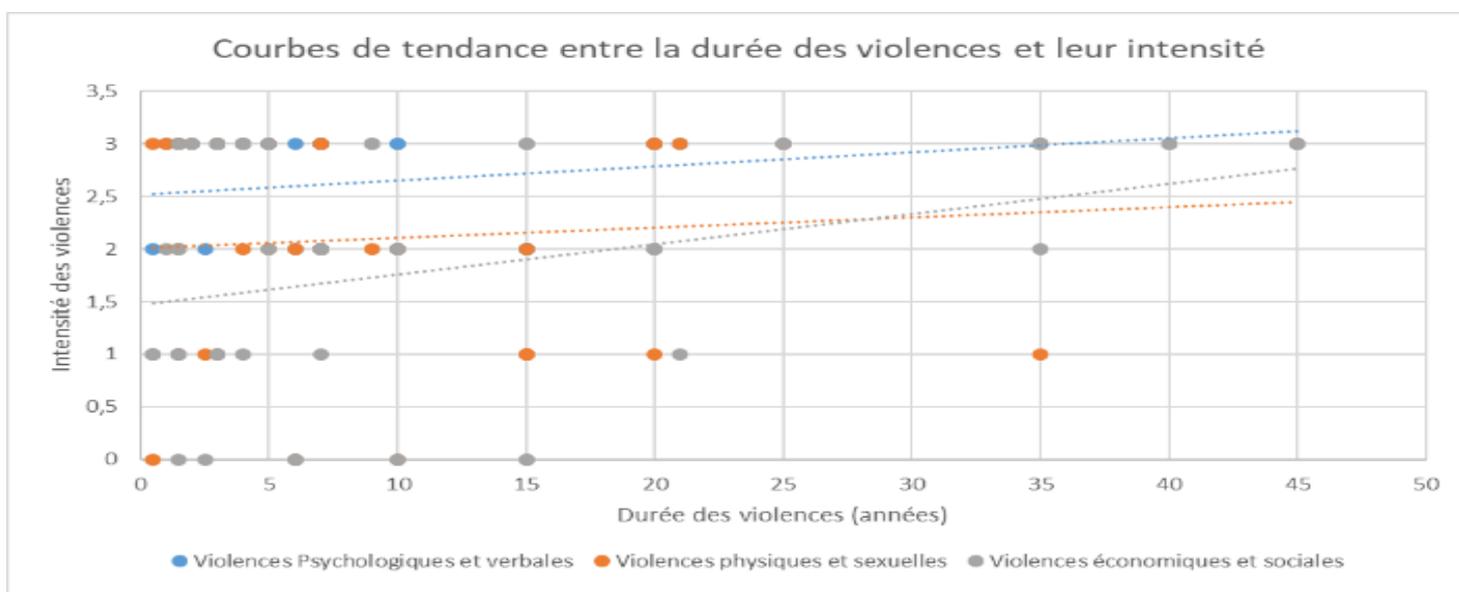
« une véritable aubaine, ... , C'est une ressource qui répond à un véritable manque. Je compte beaucoup sur cette ressource dans l'avenir, ... » Véronique Sortino, SAPV Brabant-Wallon Est

La présence d'une **demande importante** est corroborée par l'augmentation constante des demandes depuis le mois de septembre et l'inversion du temps consacré à la communication vers le cœur du travail : les entretiens thérapeutiques.

Nous notons également la présence d'un **temps de latence** parfois important (souvent 2 à 3 mois) entre le moment où la victime rencontre la police, que celle-ci lui communique nos coordonnées et le moment où la personne prend effectivement contact dans nos antennes pour se rendre à un premier rdv. Cela renvoie, selon nous, au fait qu'une personne qui se présente à la police vit souvent une période de crise, d'urgence, qui nécessite d'abord de « se poser » avant d'entamer un suivi psychologique. Cela renforce d'hypothèse d'un potentiel accroissement à venir des demandes qui nous seront renvoyées.

Par ailleurs, la récurrence des lourds vécus de violences passées permet déjà de constater que la plupart des situations renvoient à des **traumas complexes**. Ce type de trauma génère des suivis plus assidus, plus chronophages et en général d'une assez longue durée (la plupart du temps, plus d'un an...). Il nécessite si possible également des prises en charge complémentaire à des suivis individuels.

Sur le graphique ci-dessous, nous constatons en effet que les violences qui nous sont relatées remontent souvent à près de 10 années, et bien plus pour certains de nos suivis. Cela indique également que plus les violences perdurent, plus elles deviennent intenses, quel que soit leur nature. Un dernier constat flagrant également est que **certaines antennes sont bien plus sollicitées que**



**d'autres**, quand bien même les personnes viennent d'un peu partout dans le BW. C'est ainsi particulièrement le cas à Wavre, Mont-Saint-Guibert et Jodoigne. A ce stade, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses pour tenter d'expliquer ce phénomène. D'une part, cela résulte à notre sens d'une collaboration renforcée avec certains SAPV très demandeurs, et depuis longtemps, de structures disponibles, spécialisées et gratuites vers lesquelles envoyer les nombreuses victimes qu'ils croisent.



D'autre part, il est également plausible que certaines zones représentent des « nœuds » de la vie économique, professionnelle ou scolaire des personnes suivies ou de leurs enfants (ex : Wavre, Jodoigne). A l'inverse, certaines zones semblent plus « vides » que d'autres en termes de relais sociaux (ex : Ramillies, Rebecq). Enfin, il faut également selon nous estimer que cela tient fortement à la qualité des relations interpersonnelles qui prennent du temps à se tisser et à s'accompagner d'un relais effectué en confiance. Cela dépend fortement de nos interlocuteurs locaux et est très variables.

### **Le cycle, l'emprise et le réseau**

*« Marie passe son premier appel à la Toulaine en octobre 2021. Elle ne connaît pas notre service et nous contacte suite à une première rencontre avec un SAPV. Elle n'a pas encore porté plainte. Victime de violences conjugales depuis plus de 20 ans, elle cherche surtout du soutien face à une situation qu'elle ne supporte plus. Les violences qu'elle subit sont principalement psychologiques et verbales mais l'anéantissent. Elle dit n'être plus que « l'ombre d'elle-même ». Lors de notre premier rendez-vous, elle ne sait pas trop ce qu'elle veut faire de ce couple toxique dans lequel elle se meurt, ni ce qu'elle vient chercher chez nous, elle pleure beaucoup en expliquant sa situation et au fur et à mesure du dévoilement de son histoire, elle parvient à lever le voile : elle est victime de violences conjugales et elle ne veut plus de cela !*

Elle trouve assez vite un refuge dans nos séances hebdomadaires où elle parvient à mettre des mots sur ces 20 ans de relation violente dans lesquels elle s'est complètement perdue. Elle parvient à- comprendre le cycle des violences conjugales, les mécanismes d'emprise de son mari mais elle parvient aussi à sortir des culpabilisations et minimisations, de la honte qui la détruisaient. Ensemble, nous déconstruisons le processus de domination conjugale dans lequel elle est prise, ainsi que toutes ces conséquences.

Quelques semaines après notre premier rendez-vous, elle décide d'aller porter plainte. Nous élaborons ensemble son départ du domicile conjugal et mettons en place un réseau autour d'elle : un soutien juridique avec son avocat, policier avec le SAPV et moral avec la reprise de contact de son réseau social. Marie poursuit ses démarches judiciaires et interpelle le procureur du roi. Leur procédure de divorce et de partage de garde est toujours en cours aujourd'hui.

Dorénavant, Marie rentre chez elle tous les soirs dans une maison où elle peut se sentir en paix, sereine. Nous continuons à travailler sur les peurs qui la tiraillent encore, les problèmes de communication et d'expression qui persistent et surtout sur le peu de confiance et d'estime qu'elle a envers elle. Reprendre sa vie en main, en osant poser des choix qu'elle médite et assume. Notre service l'accompagnera pendant sa reconstruction qui prendra certainement plusieurs mois. »

Morgane, aide psychologue au sein des permanences décentralisées dans le BW pour les victimes de VIF.

### **« LE folder de la libération ! »: témoignage d'une victime**

Par cette présente, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers l'équipe de « La Toulaine ».

Mes enfants et moi-même avons subi depuis plusieurs années des agressions psychologiques, physiques et émotionnelles. Décider d'ouvrir la porte de la libération est un acte, une décision très difficile et pénible à entreprendre. La peur des représailles nous bloque. Nous restons de ce fait dans le silence, paralysées dans la situation qui, avec le temps, nous paraît tellement « normale », convaincues que rester est la bonne solution. Jusqu'au jour où la situation dégénère et que le mot « stop » prend toute son importance ! Mais comment faire ? Vers qui nous tourner ? Qui nous croira ? Serons-nous jugées ? Des questions à n'en plus finir qui ralentissent la décision.

Il y a 23 ans, j'ai essayé de sortir de cet enfer, MAIS... les forces de l'ordre de l'époque m'ont suggérée et conseillée de ne pas porter plainte. J'étais anéantie. Les agresseurs étaient plus chanceux que les victimes. Les arguments qui m'ont été donnés étaient complètement incroyables. Par le passé, des aides policières et psychologiques pour les personnes qui subissaient des violences conjugales, familiales et intra familiales n'existaient pas.

Après plusieurs années d'hésitations, j'ai franchi pour la deuxième fois les portes du commissariat de police. J'ai été positivement étonnée de la prise en charge et du système mis en place pour les victimes telles que nous. Les deux inspectrices qui se sont occupées de nous, au commissariat de Mont St-Guibert, sont exceptionnelles. Elles ont joué un rôle majeur à la continuité de nos démarches. Nous leurs en sommes très reconnaissantes. Lors de notre premier entretien, l'inspectrice principale nous a présenté un folder, mais pas n'importe quel folder, LE folder : « La Toulaine ! »

La gêne, la honte, les regards/jugements portés sur nous, et bien d'autres sentiments, sont les obstacles à devoir encore surmonter pour nous faire entendre. Cependant, grâce à La Toulaine, très vite ces émotions disparaissent au fil du temps et des entretiens. L'équipe de La Toulaine nous enlève peu à peu les barrières qui nous ont emprisonnées et qui nous emprisonnent encore psychologiquement. Les psychologues de la Toulaine, formées pour ce genre de violences, se dévouent pour que l'on puisse réapprendre à s'aimer, à aimer la vie et, surtout, à réapprendre à vivre et non à survivre ! Une équipe exceptionnelle, avec laquelle nous nous sentons enfin reconnues, et qui arrive à mettre des mots sur nos maux. Nous sommes soutenues, comprises, en sécurité et la honte n'y a pas sa place ! De plus, nous recevons de précieux conseils au bon fonctionnement des différentes démarches à suivre.

Si ce service avait été payant, je n'aurais jamais pu me permettre de payer des consultations et services de cette qualité. Dans notre désarroi, « La Toulaine » est une grande bulle d'oxygène indispensable à notre guérison mentale. Elle devrait être à la portée de toutes les victimes de violences qui veulent sortir de leur « prison » et qui sont souvent démunies, avec très peu de moyen financier. La gratuité de cette aide n'est pas un luxe mais une nécessité, car le principal obstacle que nous rencontrons pour avancer est le manque financier. Merci est un mot beaucoup trop pauvre pour vous exprimer mon immense gratitude et ma reconnaissance pour tout le travail acharné que vous faites pour nous sauver de cet univers de violence. Je remercie tout particulièrement ma psychologue, X, qui est parvenue à ouvrir plusieurs portes restées fermées depuis trop longtemps dans mon cœur.

Mme A. & mes enfants »

### 3. L'approche groupale à La Touline

En règle générale, l'aide apportée se fait au cours d'entretiens individuels. Pourtant, au cours de l'année 2021, diverses initiatives auront été lancées – ou relancées – avec comme dénominateur commun le groupe. Le groupe comme un levier, un soutien, une dynamique.

Ainsi, de septembre 2021 à mars 2022, un **groupe de parole pour victimes de violences sexuelles** a été organisé durant 10 séances de 2h, en partenariat avec le CPAS de Nivelles grâce à qui nous avons pu bénéficier d'un local. Ce projet suit une première expérimentation d'un groupe du même type en 2019, expérience qui n'a pas été renouvelée immédiatement suite aux premiers confinements.

#### **Une invitation à renaître : témoignage d'une participante.**

*« Le groupe de parole que propose la Touline est bien plus qu'un endroit, c'est ton endroit, ton cocon, tu peux y déposer tes maux, ou non. Il n'y a pas d'obligation et c'est là où tu peux venir en toute confiance. Tu y trouveras, comme moi, un cercle fermé et rassurant, de personnes qui porteront enfin sur toi un œil bienveillant, une écoute attentive, une épaule solide, des conseils précieux et concret. Je t'invite vraiment à pousser la porte de ta nouvelle vie, car je t'assure que, même si le chemin te paraît long, et insurmontable, tu finiras par y trouver quelque chose de magnifique là-bas ; un accompagnement vers ta renaissance. La peur au ventre, la gorge nouée, le corps tremblant, les mains moites, la boule dans la gorge, cette oppression dans la poitrine, la nausée et le bruit de mon cœur qui résonne sans cesse dans ma tête jusqu'à ce que je n'entende plus un seul autre bruit extérieur. J'essaie de fixer un point, mes yeux se brouillent, puis...je réalise que je suis assise autour de personnes dans le même état que moi, mine de rien c'est rassurant d'en voir deux (les animateurs) qui ont déjà l'air de respecter cet état sans faire un petit "hum hum " mal à l'aise ou compatissant on ne sait pas. Non c'est plutôt calmant leurs discrétions et ce qu'il en émane d'eux. Je le ressens., je ne le vois pas puisque mes yeux sont remplis de larmes. Et pourtant je suis déjà bien d'être là, je m'y sens respectée. La séance se passe relativement bien, les regards s'apaisent, et j'ai déjà envie de revenir. Le pas est fait et là à démarrer une histoire, ma nouvelle histoire. J'y ai déposé des larmes, quelques parties de mon histoire, pas toute car je n'en avais pas envie, après tout je suis là pour moi, et j'ai bien compris que je viens déposer ce que je veux, et puis je peux écouter aussi, et même j'arrive à conseiller sur les petites choses que j'ai pu expérimenter pour tenir. Oh....ça c'est étonnant, j'ai le sentiment de pouvoir aider également à présent. Tantôt j'arrive à entendre, d'autre fois moins, j'arrive à déposer et parfois à prendre, parfois rien mais c'est bien aussi. Ainsi j'ai pu expliquer que chanter ou hurler des injures dans les bois ou par la fenêtre me faisait du bien. J'ai découvert que l'écriture avait également aidé pas mal de personne y compris moi. J'ai découvert des applications pour la respiration ou les moments de panique. J'ai fait de petits exercices qui m'ont permis de me situer, de me connaître, de prendre confiance. J'ai compris que c'était difficile mais une étape difficile qui me fait du bien, pas ce genre de chose dont tu sais pertinemment que ça va te faire du mal, je savais que la suite qui en découlerai serais meilleurs, que nos voix tous ensemble, tous soudés était la clés. J'ai fais deux groupes de parole avec la Touline, le premier était court et m'a relevée et soutenue, le deuxième m'a soutenue fait renaître. Alors pour certains c'est plus court, pour d'autre plus long, ce qui est certain, c'est que chacun de mes compatriotes de galères, ont trouvé d'une manière ou d'une autre, de quoi les apaiser, alors ose franchir la porte de ta liberté.*

C. Allias Renée (Re-Née 😊) »

#### **La justice, la reconstruction par les liens : témoignage d'un animateur**

*« Un groupe de 9 membres, 8 femmes et un homme. De tout âge, de tout milieu, tous différents. Ce qui les rassemble est d'avoir été à une ou plusieurs reprises, un jour ou sur une plus longue période, dans l'enfance ou à l'âge adulte, victime de violences sexuelles. En tout genre. Nous sommes, en plus des 9 participants, 2 animateurs, une femme et un homme, garants du cadre mais la parole est laissée libre au groupe. Au fil des séances, des absences ou des départs surviennent parfois au fil des stages, rdvs médicaux ou changement de boulot mais le groupe se maintient.*

*Après quelques séances, la confiance s'est installée dans le groupe et la bienveillance et le respect sont perceptibles entre ses membres. A chaque séance, il y a des pleurs et des (sou)rires, du soutien et du partage de ressources. « Moi, c'est chanter qui m'a ouvert la voix (la voie ?), celle qui a été tue durant mon enfance » ; « Moi, j'aime escalader, prendre la hauteur, m'évader, serrer les prises et prendre confiance en moi » ; « Moi, c'est la musique...mon cheval...crier des injures dans les bois...etc ». Chacun évoque son expérience avec le monde de la police ou de la justice ou sa crainte de s'y confronter, des attentes déçues, de la souffrance revécue ou à revivre. « J'ai été bien reçue par la police mais je suis en*

colère contre la décision de classement sans suite de mon affaire... » « On ne m'a même pas prévenue qu'une des auteurs avait été libérée ! après seulement 3 ans alors que j'ai été violée plusieurs fois par elle et son conjoint, qu'elle a ruiné ma vie ! Maintenant, j'ai peur dans la rue, qu'elle me harcèle, je suis toute seule, j'ai des mauvaises pensées, je n'ai plus qu'ici ». Ils parlent de leur difficulté d'être en relation en confiance, avec les proches, avec les gens, du traumatisme et de ses effets – maladie chronique, amnésie, effroi, etc. – tout en faisant la lente et difficile expérience de relations saines au sein du groupe, des relations qui leur redonne espoir. « Je remercie les animateurs de La Touline pour ce groupe, c'est tellement rare des lieux où on peut parler sans avoir à craindre de ne pas être crue, d'être jugée, mise à l'épreuve, c'est tellement précieux ! Vous êtes tous précieux »... « Ca m'a redonné confiance en la justice... ». Souvent, des participants se retrouvent à la sortie.

Lors d'une des dernières séances, il est proposé aux membres du groupe d'adresser une lettre fictivement envoyée à leur(s) agresseur(s). Certains le font, d'autres pas, certaines décident de s'adresser au groupe, d'autres de se taire. Une des participantes, abusée par son instituteur à 8 ans, se tait lors de « l'énoncé de l'exercice ». Durant 10 minutes, on la sent sceptique, taiseuse. On répète que ça n'est qu'une proposition, facultative. Elle requestionne le cadre, l'objectif. On lui répond. Et puis, le déclic : « Je comprends soudain ma réticence : en tant qu'animateurs, vous représentiez pour moi l'autorité, l'autorité qui a abusée de moi et qui m'a fait taire et je suis retombée dans la même confusion que petite et dans la crainte d'un piège ». Elle lut, dans la douleur sans doute mais l'apaisement à la fois, à la séance qui suivit une lettre, espérons-le, libératrice et qui résonna dans le groupe. Ainsi, chaque participant partage ainsi son fardeau tout en semant à tout vent des graines de libération et de soutien dont s'empareront peut-être celles et ceux qui écoutent et soutiennent.

Ce texte fut soumis à la dernière séance du groupe et approuvé à sa suite par les membres du groupe présents. »

Martin, animateur

A côté du groupe de parole destiné aux victimes de violences sexuelles, d'autres groupes ont pu prendre place. **Deux nouveaux groupes de parole** sont ainsi nés **en prison**, un à Nivelles, l'autre à Iltre, chacun vers la fin de l'année 2021 (comme toute initiative groupale ou presque en raison des normes sanitaires). Ces deux groupes ont pris des formes différentes. A Nivelles, un groupe d'échange a été créé à destination des prévenus vers qui, souvent, peu d'aide ne parvient vu leur situation par définition instable. Pourquoi groupe d'échange plutôt que groupe de parole ? Parce que l'intitulé « groupe de parole » peut générer des réticences à devoir « se livrer », que le groupe est davantage dans une visée de soutien à la détention que dans une optique thérapeutique et qu'il s'agit d'un groupe ouvert où, par essence, être en confiance, est plus difficile si les personnes qui y participent changent régulièrement. A Iltre, c'est un groupe de parole à destination détenus jeunes qui a été créé.

### **Groupe d'échange pour les prévenus incarcérés pour la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> fois : un soutien à la détention proche du choc de l'incarcération**

« Un groupe d'échange au sein de la prison de Nivelles a pris forme fin de l'année 2021. Ce dernier est un projet encadré par deux professionnels, qui a pour objectif d'apporter des réponses et des pistes de réflexion aux prévenus qui font face à leur 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> incarcération. En effet, l'entrée en prison peut être un moment difficile et générer de l'anxiété et/ou du stress. Ce groupe propose un temps hors cellule où un cadre de respect mutuel prime. Il permet d'aborder l'entrée en prison et ce qu'elle génère dans une atmosphère bienveillante. Le groupe a lieu le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois et compte maximum 12 personnes. Pour y participer, les prévenus peuvent s'inscrire via un billet de rapport. Le statut des participants, c'est-à-dire la détention préventive, a pour conséquence des va-et-vient dans le groupe. Autrement dit, le groupe est ouvert et les participants sont susceptibles de changer. Lors de ces groupes, des thèmes reviennent fréquemment tels que le co-détenu, les dysfonctionnements de la prison, la procédure pénale. Les échanges autour de ces thématiques permettent d'apporter du soutien dans cette période de questionnement, de doute et d'incertitude. »

Perrine, aide psychologique au sein des prisons de Nivelles et d'Iltre, animatrice dans les deux groupes créés en prison.

Les deux groupes de paroles ou d'échange précités sont ainsi venus s'ajouter à un groupe de parole déjà existant en 2020 – qui avait été un temps mis à l'arrêt pour raisons sanitaires mais qui avait repris, mais de façon fluctuante, dès fin 2020 : le **groupe de parole au sein de l'aile D-Rad :ex** à la prison

d'Iltre. En 2021, ce groupe aura repris en février mais s'est clôturé en mars en raison du transfert des participants. Un nouveau groupe s'est constitué en novembre 2021 à la demande de 3 détenus. Ce groupe est actuellement réduit à une très simple expression : 2 à 3 détenus et une psychologue qui se réunissent toutes les deux semaines. Pour autant, il reste un lieu important pour les détenus qui y participent. Ce petit nombre reflète aussi la diminution des détenus de l'aile.

A côté des groupes de paroles ou d'échange, d'autres projets ont pu voir le jour en 2021 où ont été initiés au cours de cette année pour voir le jour en 2022.

Ainsi, 2 modules de 15h de **cours d'auto-défense** animés par l'asbl Garance ont pu voir le jour fin 2021. Ces cours étaient ainsi destinés à « *apprendre à reconnaître ses limites, à les poser de manière efficace et à les défendre physiquement* ». Ce projet s'est fait en collaboration avec le Centre d'Action Laïque du Brabant Wallon (CAL BW) et l'AMO Tempo basés à Nivelles. L'asbl Garance propose des cours d'auto-défense féministe (voir leur site [www.garance.be/](http://www.garance.be/)) depuis de longues années. Dans le cadre de son intervention financée par La Touline dans les locaux du CAL BW à Nivelles, deux groupes de 14 femmes issus prioritairement des personnes rencontrées par La Touline et par les membres du CAL BW ont été constitués. Les échos ont été largement positifs. Les objectifs du groupe (« *renforcer la confiance en soi, diminuer le sentiment subjectif d'insécurité, renforcer les ressources et capacités d'action individuelles et collectives face aux agressions* ») semblent bel et bien avoir été en grande partie atteints.

Nous renouvèlerons très certainement l'expérience en 2022 et souhaitons former à l'avenir une travailleuse de La Touline à l'animation de pareils ateliers. Un subside a été obtenu le permettant. A terme, cela permettrait d'être autonome et indépendant, de rendre cette offre structurelle et moins onéreuse pour l'asbl tout en pouvant constituer des groupes spécifiquement dédiés à des victimes, femmes ou hommes ou les deux confondus, chaque approche ayant ses spécificités, ses avantages et inconvénients, la mixité ou la non-mixité n'étant pas des valeurs en tant que telles.

Fin 2021, nous avons également eu le plaisir d'apprendre l'octroi de 2 bourses octroyées à des compagnies de **théâtre-action** dans le cadre de l'appel à projet « Un Futur pour la Culture – Territoires de création ». Ces demandes avaient été introduites avec le concours de La Touline.

Le principe du théâtre-action est que la création de la pièce se fait en co-construction avec les personnes, acteurs non professionnels mais encadrés par un professionnel. Ce théâtre est d'origine rurale ou ouvrière et vise à donner la voix et la place à ceux qui ne sont guère écoutés<sup>3</sup>.

La première bourse est octroyée à la Compagnie de théâtre Buissonnière, dirigée par Simon Fiasse. Ce dernier a déjà beaucoup œuvré en prison dont notamment dans celle d'Andenne où il a pu créer avec les détenus la pièce « Brèche »<sup>4</sup>. L'objectif est désormais d'animer des ateliers de théâtre-action à la prison de Nivelles. La représentation initiale de « Brèche » à Nivelles, prévue le 17 mars, n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Nous espérons un démarrage rapide.

---

<sup>3</sup> Pour plus d'infos sur l'origine du théâtre-action, voy. Le site du Centre du Théâtre-Action : <https://www.theatre-action.be/le-theatre-action/la-demarche/>

<sup>4</sup> Voy. <https://www.theatre-action.be/spectacle/brechtes/>

La deuxième bourse est octroyée à la Compagnie du théâtre des Rues (<https://theatrederues.be/>), dirigée par Laura Bejarano. Cette dernière a notamment mis en scène, en co-construction avec des femmes ayant été victimes de violences conjugales, la pièce « Les maux bleus »<sup>5</sup>. En partenariat, à nouveau, avec le CAL BW, l'objectif en 2022 est de réunir un groupe de femmes, victimes d'infractions non selon la provenance (La Touline ou le CAL BW) – ça n'est d'ailleurs pas une condition en soi, pour leur offrir un lieu à elles, de création et d'expression. Un groupe actuellement composé de 8 femmes s'est constitué. Il reste encore quelques places. Les ateliers auront lieu dans les locaux du CAL à Wavre.

Les deux premiers numéros de la revue ImpACT, revue du théâtre-action, font la part belle aux créations de « Brèches » et « Les maux bleus ». Ils sont consultables gratuitement en ligne<sup>6</sup>.

Enfin, nous signalerons encore que fin 2021 auront été initiées les **journées-thématiques** dans le cadre du projet VIF. La première a eu lieu fin janvier 2021. Nous avons notamment pu en faire état au travers d'une interview donnée à la télévision locale CanalZoom<sup>7</sup>. Sans revenir sur le projet VIF, ces journées s'organisent elles aussi en groupe, offrant notamment des temps de yoga, de self-défense, de méditation, de « mise en beauté » par le concours d'intervenants externes la plupart du temps.

Pourquoi souhaitons-nous développer une approche groupale au travers de ces projets ? En résumé, parce qu'il s'agit d'une approche complémentaire aux suivis individuels menés par les intervenants de La Touline, une approche capable d'apporter du soutien et pouvant potentiellement être un levier dans les suivis thérapeutiques. Enfin, c'est également et peut-être surtout la validité scientifique<sup>8</sup> des projets - d'auto-défense et de théâtre plus particulièrement – dans la prise en charge thérapeutique des traumas qui a motivé nos démarches. En effet, la dynamique de groupe alliée à une autre, plus corporelle, est tout à fait cohérente et **complémentaire à une prise en charge individuelle psychothérapeutique des traumas**, traumas que nous rencontrons chez de nombreuses victimes mais également régulièrement chez des auteurs, détenus le plus souvent. Cet élargissement de l'offre de nos services est donc également cohérent sur le plan scientifique par rapport au public rencontré.

Développer une offre de travail en groupe n'est cependant pas sans poser **certaines difficultés et obstacles**. Des difficultés pratiques d'abord se posent. Il faut trouver un local adapté et accessible tant géographiquement que financièrement. Il faut également choisir un horaire adapté au public ciblé mais aussi aux horaires de travail prévus contractuellement ou en phase avec les rythmes de vie privée qui diffèrent d'un travailleur à l'autre. Des difficultés méthodologiques se posent ensuite. L'utilisation mais aussi souvent d'abord la découverte et le partage d'outils d'animation collective prend du temps ainsi que les entretiens individuels préalables à toute participation à un groupe. Ces entretiens servent à exposer le cadre et les objectifs du groupe ainsi qu'à discuter des éventuelles difficultés ou craintes que celui-ci pourrait poser pour s'assurer autant que possible d'une bonne dynamique pour l'ensemble des participants et d'un engagement stable des participants. A ces difficultés s'ajoutent encore des difficultés communicationnelles : à qui envoyer l'information, dans quel délai, sous quelle forme ?

---

<sup>5</sup> Voy. : <https://www.theatre-action.be/spectacle/maux-bleus/>

<sup>6</sup> Voy. : <https://www.theatre-action.be/impact/>

<sup>7</sup> Voy. le passage en particulier du JT du 28 janvier 2022, disponible sur : <https://fb.watch/aPwizZbsiW>

<sup>8</sup> Voy. notamment l'ouvrage de Bessel van der Kolk, reconnu internationalement en matière de prise en charge des traumas, surtout les derniers chapitres : B. VAN DER KOLK, *Le corps n'oublie rien : le cerveau, l'esprit et le corps dans la guérison du traumatisme*, éd. Albin Michel, 2020, 592 p.

L'objectif étant d'atteindre un nombre de participants suffisant pour un « effet de groupe » tout en tenant compte des inévitables « défections » à la participation volontaire au groupe : transfert et libération en prison, changement de domicile, d'emploi, stage à l'extérieur. La planification et la potentielle constitution de listes de candidats en attente seront envisagées à l'avenir (*cf infra – perspectives*).

### **Le regard du psy sur le groupe : quand le groupe fait soin là où la Justice fragilise**

*« Le travail de terrain, au niveau psychologique, est un aller-retour constant entre ce qu'on peut offrir en tant que service, en tant que professionnels, et ce que les bénéficiaires viennent déposer, comme émotions, besoins et souffrances. C'est là qu'il est important d'être à l'écoute et s'adapter. A travers les nombreuses victimes d'infraction pénale dont le dossier de plainte est classé sans suite (selon moi, proche des 90% des demandes d'aides psychologiques au sein du services), il est clair que le système judiciaire transpire à travers le corps de ses victimes toute son inefficacité. La précarité les a marqués, mais l'injustice est venue alourdir ces cicatrices. Il s'agit alors, en tant que professionnels, de prendre acte de cette réalité, de travailler avec et d'offrir un espace où la réparation individuelle peut avoir lieu. En outre, là où le travail individuel est parfois compliqué, les besoins des bénéficiaires et le savoir acquis par les professionnels du trauma nous ont aussi rappeler que le collectif est soignant. Ainsi, il s'agit de s'adapter et de fournir une offre de service (via des groupes de parole) où le psychologue ne rejoue pas la position de toute puissance du juge ou du système judiciaire. Par ces mots, il est question d'admettre qu'on ne sait pas (tout), que les bénéficiaires sont en fait les meilleurs experts de leur vécu. Proposer un espace de parole où les professionnels ne sont presque plus que les garants du cadre, et où les bénéficiaires peuvent déposer leurs vécus en sécurité, où la solidarité, la parole et le partage horizontal d'expériences viennent faire soin, et alimentent une dynamique d'ouverture à des émotions enterrées. Aller à l'inverse de ce que la justice a souvent créé, c'est-à-dire expliquer des faits traumatisants durant la procédure de plainte, puis devant le juge, pour finalement souvent ne pas être reconnue comme victime d'une infraction. Se rejoue là une violence inutile, car c'est le système en entier qui fait violence, et plus un individu ou un groupe d'individus. C'est pourquoi redonner au collectif sa potentialité de soin est important, c'est aussi rappeler à ces personnes leur ressources et leurs capacités. Enfin, voir ces processus à l'œuvre est d'une richesse inouïe pour toutes les personnes présentes. »*

*Nathan, aide psychologique pour les victimes d'infractions et au sein de la prison d'Ittre, animateur du premier groupe de parole pour victimes de violences sexuelle en 2019 et du groupe de parole à Iltre.*

## 4. Le travail psychosocial en prison

En 2021, les prisons auront continué à être le bien triste théâtre de restrictions sanitaires souvent plus strictes que dans la société libre au motif qu'il s'agirait d'un milieu confiné. Argument un peu faible au regard des aller-venues du personnel pénitentiaire, des comportements légers de certains agents et du fait que la population détenue n'est pas comparable à celles des maisons de repos sur le plan sanitaire.

Alors que 2020 avait été l'année d'une diminution spectaculaire du nombre total de détenus en Belgique suite aux nombreuses libérations liées au coronavirus (comme quoi la lutte contre la surpopulation est avant tout une question de volonté politique avant d'être une question de possibilités pratiques<sup>9</sup>...) sans qu'on ait pour autant assisté à une flambée de la criminalité, on a malheureusement assisté en 2021 à une reprise des « vieux réflexes » punitifs et restrictifs. Les conditions pour obtenir une libération anticipée ou une interruption de peine liée au covid ont en effet été resserrées. La surpopulation est ainsi rapidement remontée à des taux « usuels », à défaut d'être normaux ou acceptables.

Le rapport de l'année précédente détaillait en longueur les conditions et les effets dévastateurs et tragiques pour les détenus des mesures sanitaires s'appliquant en prison<sup>10</sup>. Malheureusement, à peu de choses près, hormis des mesures qui ont continué à changer régulièrement, ces constats valent encore pour 2021. Nous y revoyons le lecteur. Activités à la peine, détenus en souffrance et isolés,

<sup>9</sup> Pour plus d'infos, voy par exemple : <https://www.liguehdh.be/surpopulation-carcerale-des-effets-inattendus-de-la-pandemie/>

<sup>10</sup> Voy. Rapport annuel La Touline 2020, pp. 25 à 31, disponible sur le site de La Touline : [www.latouline.be](http://www.latouline.be)

visites réduites et dans des conditions où la relation, déjà souvent difficile en raison du contexte carcéral en prend un coup de plus, lockdown, grèves à la reprise des VHS, peu de possibilités de sorties, d'accueil, de formation pour le travail social vers la réinsertion, etc.

### **L'intérêt de la collaboration entre psychologue et assistant social dans le service d'aide aux détenus**

« Pour nous, il y a principalement deux choses à mettre en avant:

- un intérêt personnel qui est de pouvoir partager entre nous les situations difficiles et les vécus douloureux que nous rencontrons et écoutons au quotidien. Il s'agit de petits moments d'intervention qui sont bénéfiques et enrichissants. Le partage d'expérience quasi "immédiat" permet également un échange d'informations direct essentiel pour la bonne prise en charge des situations.

- un intérêt pour le détenu de sentir qu'il y a une synergie autour de lui. Quand la personne détenue est bloquée face à certaines démarches administratives qui l'empêche de profiter pleinement de l'espace thérapeutique. Le psychologue peut compter sur son collègue pour prendre le relais. Inversement, quand l'assistant social se retrouve dans une situation où la personne vit un traumatisme important, une grande souffrance (type deuil, agression, viol, tentative de suicide, longueur de la détention...) il peut se reposer et orienter vers son collègue psychologue. Cette collaboration entre le psychologue et l'assistant social est très importante pour la personne détenue qui se sent entourée, soutenue par les intervenants.

Cette manière de travailler, de collaborer nous permet de faire équipe. Nous créons et maintenons une cohésion. L'image et la relation que nous installons dans nos suivis est rassurante aussi bien pour les personnes que nous rencontrons que pour nous. »

Marie et Martine, aide sociale et psychologique au sein de la prison d'Ittre.

Le peu de place laissé dans ce rapport au travail psychosocial en prison évoque ainsi de façon symbolique le peu d'air laissé aux détenus et aux possibilités de travail, de nouveaux projets.

Pour autant, il ne faudrait pour autant penser qu'il a été délaissé, bien au contraire ! La Touline est née il y a une trentaine d'années du secteur de l'aide aux détenus. Sur un total qui est passé de 8,8 à 10,6 ETP pour l'équipe globale au cours de l'année 2021, la part des travailleurs actifs en prison a toujours été – avec 2 prisons comme lieux d'activité – majoritaire au sein de l'équipe, passant de 4 à 4,7 ETP au cours de l'année<sup>11</sup>.

Le maximum a dès lors toujours été fait pour soutenir et accompagner les détenus. Et contrairement à 2020, cela fut entièrement en présentiel en 2021 malgré les épisodes de quarantaine, de lockdown et de contagion au coronavirus à répétition.

La situation particulière de Nivelles nous aura, comme les années précédentes, constamment dérangé dans notre travail. D'une ambiance générale pesante voire tendue à un absentéisme massif (*cfr infra – impacts financiers*) menant à un immobilisme répété en passant par des situations individuelles interpellantes sur le plan des droits fondamentaux voire des mauvais traitements, nous sommes restés avec un désagréable sentiment d'impuissance face à l'ampleur des drames humains qui s'y déroulaient et s'y déroulent toujours.

Les listes d'attente seront restées longues dans les délais et dans les nombres de détenus demandeurs.

A Ittre, actuellement, il faut toujours compter environ plus d'un an de délai d'attente pour un suivi psychologique et près de 25 détenus présents sur la liste. Il faut toutefois noter que certains jeunes détenus ont pu entamer, fin 2021, un suivi individuel avec une jeune psychologue engagée en

---

<sup>11</sup> Comparativement, la part consacrée à la direction/secrétariat est passée de 2 ETP à 1,8 ETP, celle dédiée aux victimes de 1,5 à 1,6 ETP (avec un renforcement du pôle psy et une diminution de celui de l'aide sociale), celle dédiée aux VIF de 0,5 ETP à 2,5 ETP.

septembre ou initier un suivi/soutien à la détention (même si on ne peut pas évoquer un « suivi thérapeutique personnalisé » en l'état) dans le cadre du groupe de parole mis sur pied. Au niveau social, la liste d'attente comprend actuellement 35 détenus pour La Touline et environ 25 pour l'Après avec un délai d'attente moyen de 1 à 4 semaines au maximum.

A Nivelles, compte tenu des absences répétées puis de l'absence prolongée en fin d'année de la psychologue en charge des suivis pys individuels, la liste d'attente s'est paradoxalement réduite avec de moins nombreuses demandes émises et des clôtures de dossier effectuées. Depuis son remplacement, le nombre de détenus demandeurs augmentent à nouveau (ils savent qu'une psy est à nouveau disponible !) et, malheureusement, les délais aussi. Il faut donc actuellement compter environ 2 mois d'attente avec une douzaine de détenus présents sur la liste. Au niveau social, le délai est nettement plus long : 4 mois environ et 28 détenus dont 17 en préventive sur la liste d'attente. Depuis septembre 2021, une trentaine de détenus qui avaient introduit une demande a quitté la prison sans avoir été vus, soit en raison d'un transfert ou d'une libération.

### **Le soutien psychologique aux prévenus – un public peu touché mais en souffrance**

*« Je suis psychologue au sein de l'ASBL « La Touline » depuis septembre 2021. Le public avec lequel je travaille est constitué de prévenus et de condamnés. Cependant, il m'a paru essentiel d'investir la question de la co-détention dans cette brève rédaction. En effet, les personnes sous le statut de prévenus sont majoritairement en duo contrairement aux condamnés qui peuvent bénéficier d'une cellule « en solo ». Cette co-habitation semble être source de souffrance chez de nombreux prévenus. Plusieurs font part de violences psychologiques, verbales au sein de leur cellule. Cette pression psychologique peut, chez certains, amener des idées noires ainsi que des idées suicidaires. Quelques prévenus feront la demande pour un transfert de cellule, qui sera accepté ou non, alors que qu'autres seront réticent à l'idée de dévoiler la raison de celle-ci et préféreront subir en silence, en espérant que la condamnation tombe pour qu'elle puisse être « libératrice ». Connaissant la problématique de la co-habitation et de la promiscuité, les entretiens offrent un lieu où chaque prévenu est libre de pouvoir déposer ses craintes, angoisses, questionnements face à la situation qu'il vit en garantissant le secret professionnel. Ensemble, nous envisageons des solutions, des alternatives, etc. Le non-jugement ainsi que l'écoute active et la bienveillance sont source de réconfort chez ces personnes en souffrance. »*

*Perrine, aide psychologique au sein des prisons de Nivelles et d'lttre.*

## **5. Visiteurs bénévoles**

En 2021, l'équipe de visiteurs a compté 23 membres inscrits. Cependant, tous n'auront pas été actifs ou de la même manière durant cette année. En effet, L'activité des visiteurs en 2021 a encore été fortement influencée par la situation sanitaire. Si la reprise reste encore difficile à Nivelles, les rencontres des visiteurs avec les détenus ont malgré tout repris presque normalement à Ittre.

Il y eut 16 visiteurs actifs à la prison d'lttre en 2021 et 10 à Nivelles. Certains visiteurs sont actifs au sein des deux prisons. 35 détenus ont été « visités » à Ittre (pour 26 à la fin de l'année) en 2021 pour 8 à Nivelles.

L'encadrement de l'activité au sein de la Touline est géré par le « comité de pilotage ». Il est composé d'un membre du CA, du directeur, de la psychologue, de deux assistants sociaux (lttre et Nivelles) et de deux visiteurs « référents ».

Les groupes de parole – qui encadrent et soutiennent l'activité des visiteurs – n'ont pu reprendre qu'en septembre dans une salle adaptée et avec masque. La participation y est un peu moindre au vu de la situation, mais ces moments partagés sont essentiels pour le soutien à l'activité.

La réunion festive programmée traditionnellement en décembre a malheureusement dû être annulée. Les visiteurs et l'équipe des travailleurs de la Touline n'ont donc plus eu l'occasion de se rencontrer, ce qui est regrettable pour une collaboration efficace.

## 6. Travail en réseau

Le travail en réseau fait partie de l'essence même du travail (psycho)social. Comment envisager sérieusement la réinsertion d'un détenu sans être en contact avec avocats, maison d'accueil, centres de formation, FOREM, CPAS, administrations communales, centres de cure, etc. ? Comment accompagner correctement une victime sans être en contact avec policiers, parquet, maisons d'accueil, commission d'aide, etc. ?

Pour autant, au-delà des collaborations « naturelles » et qui s'effectuent presque logiquement au cas par cas en fonction des questions à traiter dans chaque accompagnement individuel, La Touline aura en 2021 également construit ou entretenu *en tant qu'institution* un réseau de partenaires institutionnels.

C'est tout d'abord dans le cadre du **projet VIF** que le réseau des nouveaux partenaires de La Touline s'est le plus agrandi. Nous remercions ainsi vivement toutes les communes, CPAS et Service de Santé Mentale qui ont accueilli positivement – et presque à chaque fois gratuitement ou presque – les permanences décentralisées mises en place dans leurs locaux. Des partenariats jusqu'ici « théoriques » vu les importantes difficultés d'accessibilité géographique de La Touline pour l'ensemble des victimes du Brabant Wallon sont devenus une réalité tangible, utile, répondant à une demande bien présente, en particulier pour des Service d'Assistance Policière pour les Victimes (SAPV) qui n'avaient pas toujours à suffisance de services spécialisés vers qui renvoyer des victimes en besoin de suivis psychologiques. L'important travail de communication opéré pour faire connaître le projet a ainsi permis de recenser 307 potentiels envoyeurs. Tous ne sont pas aussi « actifs » les uns que les autres évidemment. Enfin, la prise en charge, nouvelle pour La Touline, de mineurs qui ont été victimes ou témoins de VIF a également davantage ouvert la porte à réseau orienté « jeunesse » au sein duquel La Touline était jusqu'ici très peu présente, si ça n'est – *a minima* – au travers de l'activité Lien (*cf supra*).

La Touline a également participé activement à la fondation, formalisée par le dépôt de ses statuts au Moniteur belge en juin 2021, d'une nouvelle asbl : le **Réseau des partenaires des maisons de justice**<sup>12</sup>. Cette nouvelle structure est destinée à remplacer, dans le cadre du décret entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les anciennes fédérations telles que la Fédération des Services d'Aide aux Justiciables d'ailleurs dissoute depuis. Ce réseau a en effet vocation à rassembler, en dehors des structures de concertation encadrées par l'Administration et dans une logique inter-arrondissement et inter-missions, les quelques 90 partenaires des maisons de Justice (ex : espace-rencontres, commission d'aide juridique, etc.). En moins d'un an d'existence, le bilan du Réseau est déjà positif. Un site web a été créé, un premier projet relatif à la formation en prison a été déposé, le nombre de ses membres est en augmentation parmi les structures subsidiées par la FWB (notamment depuis 2022 avec l'entrée effective ou imminente d'institutions actives sur plusieurs arrondissements judiciaires tels que Praxis, Médiante et Arpège-Prélude), le Réseau a intégré la FASS<sup>13</sup> et la direction de La Touline y est d'ailleurs présente au nom du Réseau au titre de suppléant. Une analyse précise du rapport d'évaluation du décret déposé en juillet 2021 par l'Administration a été rédigée, analyse qui a permis un dialogue

<sup>12</sup> Pour plus d'informations, et notamment un exposé de ses objectifs, principes et actions, consulter le site : <http://www.reseauspmj.be/>

<sup>13</sup> La Fédération des Associations Sociales et de Santé est une confédération qui rassemble plusieurs fédérations d'employeurs du secteur extra hospitalier de l'action sociale et de la santé à travers la Wallonie et Bruxelles Pour plus d'informations, voy. le site de la FASS : <https://www.fass.be/>

constructif avec celle-ci en vue de l'évolution imminente de ce décret, etc. Des perspectives d'évolution de ce Réseau existent mais ne feront pas l'objet de ce rapport ciblé sur La Touline.

Dans une optique moins directe, La Touline a également intégré l'Ag du nouveau **Relais Social dans le Brabant Wallon** fondé en 2021.

Sur un terrain plus en lien direct avec nos justiciables et missions, certains partenariats sont également à mettre en avant en 2021. Ainsi, un partenariat privilégié avec le **CPAS de Nivelles** a pu voir le jour. Dans le cadre de cette relation, un local a pu être mis à disposition – gratuitement – pour la tenue du groupe de parole à destination des victimes de violences sexuelles. La Touline a également intégré un groupe, coordonné par la cellule sociale du CPAS, intitulé « Festiv'Elles ». Ce groupe réunit une série d'associations nivelloises actives en matière de défense et de promotion des droits des femmes (Femmes Prévoyantes Socialistes, la Maison Arc-En-Ciel, Les Tamaris, le CAL BW, Soroptimist, Vie Féminine) et a notamment organisé un événement le 8.3.2022 à l'occasion de la journée internationale de défense des droits des femmes. Enfin, en collaboration avec la cellule logement du CPAS, La Touline a participé à l'élaboration d'un projet d'accueil de détenus sortant de prison qui permet désormais, via 3 logements mis à disposition via le Roman Païs, d'héberger 3 détenus vivant de façon isolée pour une durée facilitant la transition entre la prison et la recherche d'un logement à long terme à l'extérieur. La transition entre l'accompagnement intramuros et celui opéré ensuite par l'équipe sociale du CPAS est au cœur du projet. Nous remercions vivement le CPAS, particulièrement pour ce dernier projet qui répond à un besoin criant sur le terrain.

Un autre partenariat concret qui a permis l'émergence de nombreux projets et faciliter la vie de La Touline concerne le **CAL BW**. D'une part, c'est dans les locaux du CAL à Nivelles – loués à faible prix – que La Touline a pu se réunir à nouveau en présentiel en 2021 vu la taille exiguë de ses propres locaux et malgré les restrictions sanitaires. Des supervisions de l'équipe, l'AG annuelle de La Touline en 2021 ou des rencontres avec des partenaires ont également pu s'y dérouler. C'est également en partenariat avec le CAL BW et dans ses locaux que le projet de cours d'autodéfense mené avec Garance a pu se réaliser (*cf supra*). C'est encore avec le CAL BW que le projet de théâtre-action à destination des femmes a pu être obtenu fin 2021 pour sa réalisation dans ses locaux à Wavre en 2022. Ce partenariat ne se limite pas à l'utilisation de locaux. En effet, pour chaque projet co-construit, le CAL BW a joint à La Touline ses propres ressources, importantes au demeurant, en communication, design, etc. apportant par là une force de frappe que La Touline n'aurait pas eu seule. Ici aussi, La Touline remercie vivement le CAL BW pour ces collaborations fructueuses.

Enfin, La Touline a également été active en matière de **sensibilisation** en 2021. En partenariat avec la Conférence du Jeune Barreau de Nivelles, La Touline a ainsi organisé un midi autour de la spécificité qu'entraîne la prise en charge de personnes traumatisées et/ou victimes de violences intrafamiliales. Une autre édition est prévue en 2022 à propos du droit pénitentiaire/de l'exécution des peines en lien avec le psychosocial.

Des **rencontres** - plus ou moins (in)formelles – ont également été réalisées : avec des juges d'instruction (Martine Michèle et Adeline Wustefeld), avec le président du Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (Marc Nève), avec un directeur de prison (Vincent Spronck), avec l'AMO Tempo, le Collectif des femmes de LLN, la Commission de Surveillance de Nivelles, la Maison de Justice de Nivelles, Médiante, Un Pass dans l'Impasse, la maison d'accueil des Goélands, Capiti, le Relais Parents-Enfants, etc.

Enfin, signalons que malgré ce contexte mouvant dans le personnel et sanitaire parlant encore compliqué, La Touline a tout de même accueilli **2 stagiaires** (une étudiante en criminologie, l'autre en assistante sociale) pour un total de 600h d'encadrement.

## Quelques chiffres

### 1. Tableau comparatif entre PEC AGMJ et statistiques internes Per Diem 2021

Prestation	Nombre de Prises en charge (PEC) <i>per diem</i> fixé par arrêté ministériel pour 2021	Nombre de PEC <i>per diem</i> réalisées selon l'encodage FWB (données de l'administration communiquées le 28.3.2022)	%	Nombre de PEC <i>per diem</i> selon les statistiques internes pour 2021	%
Aide sociale pour l'auteur (ASA)	6	12	200%	0,02	0,33%
Aide sociale pour le proche d'auteur (ASPA)	26	3	11,54%	0,33	1,2%
Aide sociale pour l'auteur détenu (ASAD)	100	168,88	168,88%	99,76	99,76%
Aide sociale pour la victime (ASV)	24	23,87	99,46%	9,87	41,12%
Aide psychologique pour l'auteur (APA)	10	7,20	72,03%	2,17	21,7%
Aide psychologique pour le proche d'auteur (APPA)	45	3,11	6,90%	0,1	0,22%
Aide psychologique pour l'auteur détenu (APAD)	42	49,37	117,55%	42,64	101,52
Aide psychologique pour la victime (APV)	58	13,33	22,99%	27,10	46,72%
Aide au lien pour l'auteur détenu (ALAD)	28	11,80	42,14%	15,59	55,67%

En **rouge**, ce qui est en-deça de 80% des PEC fixés, en **bleu** entre 80% et 120%, en **vert** au-delà des 120% selon la nomenclature de l'AGMJ.

Des chiffres ne voulant jamais « dire » tout seuls, plusieurs remarques et remises en contexte sont à effectuer à l'égard de ce tableau :

1° Tout d'abord, comme chaque année, il s'agit de prendre ces données avec **prudence** et une certaine **distance**. Les données de l'administration dépendent de l'encodage des partenaires. Les partenaires ont toujours demandé sans toujours d'obtenir un cadre clair sur la manière d'encoder les dossiers, quand les clôturer, etc. Ce constat et cette demande a été relayée au travers du Réseau

SPMJ (*cf supra – travail en réseau*) à l'AGMJ comme une question transversale à l'ensemble des partenaires et ce depuis l'entrée en vigueur du décret le 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'à ce jour. Au-delà d'un manque de clarté externe à La Touline, nous pouvons cependant également reconnaître un certain manque de rigueur en interne au cours de 2021.

D'une part, c'est la première année que nous sommes en état de calculer *réellement* les nombres de prises en charge *per diem* au jour près, par dossier et par mission. Le système du *per diem* est complexe, ne fût-ce que conceptuellement. Il s'agit de comptabiliser les dossiers non pas par nombre, par justiciable aidé ou par prestation type au sein d'une mission mais par jour où les dossiers sont considérés comme « actifs » au long de l'année. Ce qui veut dire que 2021 est la première année qui se rapproche d'une comparaison de données quasiment semblables et qu'une comparaison avec 2020 ou les années précédentes n'a pas énormément de pertinence en l'état.

La mise en place de cet exercice a été longue et complexe, tant au niveau technique que dans sa concrétisation au sein du personnel. Uniquement activée fin 2021 via une centralisation informatique des encodages (via des Google Form – *cf infra* - ce qui n'est pas sans poser des problèmes non plus), les données internes ne présentent pas une fiabilité à 100%. Gageons que 2022 présentera des données plus consolidées et fiables où nous n'aurons pas encore – comme en 2021 – à rapatrier dans un fichier unique des données relatives à des dossiers (spécialement depuis la prison) non encodés, mal encodés, à clôturer, etc.

D'autre part, la multiplicité des personnes encodant des données sur la plateforme Etnic de l'AGMJ entraîne le risque de manières d'encoder différentes selon le professionnel en charge, augmente le risque d'oublis, d'erreurs, etc. Ce risque augmente considérablement lors des changements dans le personnel (risque d'un certain « délaissement » à la sortie, apprentissage à l'entrée). Or, nous avons vu que La Touline aura connu plusieurs changements au sein de son personnel en 2021 encore. Dès lors, des dossiers seront peut-être restés ouverts trop longtemps ou auront été clôturés trop tôt, certains n'auront pas fait l'objet d'un encodage au sein d'Etnic, d'autres n'auront peut-être pas été actifs en 2021, etc.

Désormais, la centralisation opérée permet de couvrir ce risque mais le fait d'ouvrir et clôturer des dossiers reposent quand même *in fine* sur chaque collaborateur. Pratiquement, cette centralisation se fait par l'envoi, par chaque collaborateur d'un *GoogleForm* préétabli – avec des données à remplir obligatoirement pour éviter les dossiers partiellement remplis – à chaque ouverture et clôture de dossier. L'ensemble de ces formulaires arrivent au secrétariat qui se chargent ensuite d'encoder les données nécessaires sur Etnic et dans un fichier interne permettant ainsi de connaître au jour le jour le nombre des PEC atteint ainsi que leur répartition au sein de l'équipe. Les collaborateurs restent en charge d'encoder les dates et heures des entretiens menés. Un double encodage reste donc malheureusement nécessaire.

Un problème majeur à ce système repose sur les freins de « sécurité » informatique posés par l'administration pénitentiaire. En résumé, en tant que service œuvrant quotidiennement en prison, nous ne pouvons avoir accès à un serveur externe (celui de La Touline) ou à ces formulaires depuis les prisons. Il n'y a aucune solution technique envisageable à ce stade pour surmonter ces problèmes de centralisation pourtant nécessaire. Chaque collaborateur est ainsi invité à travailler de chez lui ou depuis La Touline pour cet aspect. Vu les temps morts en prison, c'est regrettable. Pendant ce temps, le ministre de la Justice a récemment indiqué sa volonté de rendre une multitude de sites web accessibles aux détenus. On est évidemment d'accord avec lui. Mais cela serait bien si le Fédéral pouvait commencer par traiter normalement les services qui dépendent d'un autre niveau de pouvoir...

Ou bien qu'on nous explique une fois clairement les raisons de « sécurité » informatique relayées par les « informaticiens » (des agents pénitentiaires en réalité) de l'administration pénitentiaires.

Compte tenu de ces limites et de la prudence avec laquelle prendre les données, nous extrapolons tout de même quelques constats.

2° C'est également un classique que de signaler que **le nombre de PEC fixé** par arrêté ministériel, selon des critères qui nous restent inconnus (si ça n'est la volonté de préserver le volume d'emploi préexistant à l'entrée en vigueur du décret...), **ne correspond pas aux besoins** constatés par nous sur le terrain. L'administration est consciente du phénomène mais a longtemps tenu un discours quelque peu changeant qui n'était pas des plus rassurant. Caricaturalement, cela allait de « faites comme si ces chiffres n'étaient pas là et tenez compte des besoins sur le terrain » à « des plans d'action seront activés sur la base de ces chiffres sur lesquels vous serez évalués ». Cela a changé récemment et positivement. La réforme en cours du décret pourra, nous l'espérons, clarifier quelque peu les choses à l'avenir et pour le futur triennat au moins. Nous nous réjouissons plus particulièrement de la possibilité annoncée de pouvoir – enfin – suspendre des dossiers au lieu de devoir les clôturer pour en ouvrir un nouveau, à l'égard du même détenu quelques temps après.

Comme chaque année encore, nous signalons ainsi tout particulièrement l'incongruité des catégories de prestations d'aide aux **proches d'auteurs**. Quand nous sommes – et nous le sommes régulièrement – en contact avec des proches d'auteurs, cela consiste souvent davantage à répondre à des besoins d'informations ponctuels qu'à réaliser des démarches ou entamer un suivi entraînant l'ouverture d'un dossier avec un encodage...

3° Toujours dans la même logique du nombre de PEC ne correspondant pas aux besoins, le fait d'atteindre les objectifs fixés en matière **d'aide sociale ou psychologique aux détenus** n'indique en rien que la demande réelle est atteinte. La présence de listes d'attente quasi constante, tant au niveau de l'aide psychologique que sociale, tant à Nivelles qu'à Ittre (*cfr supra – le travail psychosocial en prison*) indique en effet le contraire. Le peu de locaux et de moyens humains disponibles, l'absentéisme des agents (*cfr infra pour Nivelles*) ou les grèves régulières sont autant de freins à pouvoir prendre en charge l'ensemble de ces demandes, sous-évaluées par arrêté ministériel depuis plusieurs années.

4° Signalons encore les décalages constatés au niveau de **l'aide psychologique** ou sociale **aux victimes**. Certains éléments tiennent au personnel. D'une part, un psychologue est revenu, en septembre 2021, renforcer ce pôle à raison de 3jrs/semaine, pôle qu'il occupait jusqu'en septembre 2020. La reprise de suivis n'a évidemment pas été immédiate, le temps que son retour soit connu des envoyeurs. D'autre part, l'assistante sociale en charge de l'aide aux victimes – à temps plein en 2021 – a souhaité prendre un congé sans solde durant plusieurs mois en 2021 (de mars à fin août). Elle ne fut remplacée qu'à mi-temps à partir de mi-juin avant d'être licenciée pour pouvoir renforcer le pôle psy de l'équipe.

D'autres éléments sont extérieurs à La Touline. Si nous devons par exemple prendre en compte, ce que les statistiques internes ou celles encodées sur Etnic n'englobent pas, les prises en charge liées aux dossiers VIF (*cfr Accordage et projet VIF supra – 26 nouvelles demandes en 2021 pour la CCF et 46 en 5 mois pour les deux pys du projet VIF*), nous serions bien au-delà des chiffres fixés. Comme quoi, la demande est bien présente mais inatteignable géographiquement compte tenu des moyens humains limités déjà à peine suffisants pour, essentiellement, couvrir les demandes de la zone de police de Genappe-Nivelles (1 ZP parmi les 10 du BW) puisque les pys travaillent à saturation presque constante.

5° Au niveau de l'**aide au lien**, nous soulignons qu'il faut considérer ces données sous l'angle des restrictions sanitaires à toute activité collective jusqu'en septembre 2021 et de leur redémarrage encore limité ensuite. Le départ de la personne en charge de cette mission au mois de mai et son remplacement en septembre rentre également en ligne de compte.

6° L'**aide aux auteurs libres** est une difficulté dans la mesure où, en réalité, c'est l'aide psychologique qui prédomine en termes de « demandes ». En effet, il s'agit en réalité de suivi la plupart du temps poussé par d'autres (SPS, directions locales, DGD, TAP, AJ) et la « demande » de suivi de l'auteur en liberté est « contaminée » par un enjeu qui est celui de sa libération de prison ou de sa condition à une probation. Cette psychologisation des problèmes sociaux n'est ni neuve ni uniquement à l'œuvre dans le secteur de la justice. Cependant, elle a un impact considérable au regard du nombre élevé de demandes qui nous sont renvoyées face au peu de ressources disponibles. Cela n'enlève en rien la possibilité de voir émerger une demande derrière la contrainte mais, méthodologiquement, cela est totalement différent et surtout, nous faisons le choix d'orienter les quelques psys disponibles vers les demandes « réelles » et directes souvent vécues de façon beaucoup plus urgentes et nécessaires en prison ou auprès des victimes. Ces psys, en 2021, auront tous été à saturation. L'une d'elle, après une absence prolongée en maladie fin 2021, a décidé en janvier 2022 de quitter La Touline après plusieurs années. Si nous avons revu notre méthodologie et pouvons ponctuellement affecter quelques psychologues à cette mission, nous faisons néanmoins le choix de centrer dès que c'est possible ces suivis sur les demandes des auteurs avec qui une relation peut préexister, en prison à Ittre ou à Nivelles donc, au détriment parfois des détenus d'autres établissements souhaitant se réinsérer dans le BW, à Nivelles souvent.

Par ailleurs, aux chiffres de l'administration ou à nos statistiques internes, nous devons également garder en tête qu'une psychologue effectue, depuis des années, une journée par semaine en bénévolat au sein des locaux de La Touline pour suivre, à l'extérieur, une série d'auteurs sous le statut de détenus (en PS ou en CP) ou en liberté (en SE, en LC ou sans plus de condition). Celle-ci a recensé 143 entretiens menés en 2021 dans 29 dossiers répartis comme suit :

- 16 LC = 91 entretiens ;
- 1 probation = 8 entretiens ;
- 2 proches auteurs = 2 entretiens ;
- 5 PS et CP = 22 entretiens ;
- 2 SE = 9 entretiens ;
- 2 auteurs libres = 4 entretiens ;
- 1 victime = 7 entretiens.

A cela, elle ajoute 57 entretiens téléphoniques. Ceux-ci ont pris pas mal d'importance au début de l'année (vestiges du Covid) mais ont diminué à partir de fin août. Cela a pris du temps avec certains pour rétablir les entretiens de visu car ils représentaient un certain "confort" pour les bénéficiaires (gain de temps, pas de coût de déplacement). A ses yeux, les entretiens téléphoniques sont moins profitables d'un point de vue thérapeutique et plus fatiguant pour les psychologues.

## 2. Absentéisme nivellois : conséquences financières

De septembre 2021 à février 2022, nous avons recensé scrupuleusement les impossibilités de travailler au sein de la prison de Nivelles, chaque fois où, le matin (ou l'après-midi) même, nous apprenions que « *aucun entretien ne sera possible aujourd'hui !* », soit pour la journée entière, soit pour une demi-journée. La cause principale en est l'absentéisme gangrénant des agents pénitentiaires et sans doute singulièrement celui des agents de la prison de Nivelles. Le problème n'est pas neuf et tout le monde le connaît, tant au niveau de l'administration centrale pénitentiaire, que la direction locale, que la FWB, etc. Tout le monde semble le regretter mais, fondamentalement, rien ne change depuis maintenant des années. Le covid aura sans doute encore malheureusement facilité le fait de pouvoir ainsi « prendre malade » (on ne « tombe » pas toujours malade chez les agents, il semble que cela puisse être aussi assez souvent un acte de volonté...). Selon les mots de la direction locale, ce taux d'absentéisme atteint parfois près de 70% avec parfois 10 agents présents pour un cadre prévu à 30... Alors, « forcément » et pour des « raisons de sécurité », tout s'arrête ou presque dans ces situations. « Les sociaux » dont La Touline fait partie font en général partie des activités mises à l'arrêt.

Nous avons voulu estimer l'impact financier de ces freins plus que réguliers sur nos activités et donc sur l'aide que nous devons, par missions et subsides de la FWB, apporter aux détenus. Ce montant, c'est du financement de la FWB mis à néant par le Fédéral incapable d'endiguer le fléau de l'absentéisme de manière un peu crédible... C'est d'autant plus paradoxal et regrettable que la réinsertion des détenus fait autant partie des missions dévolues à la FWB par l'intermédiaire de l'Administration Générale des Maisons de Justice (AGMJ) et ensuite par le nôtre que de celles de la prison elle-même puisque la loi de principes la prévoit (article 9, §2<sup>14</sup>). Mais puisqu'il nous semble parfois que, malheureusement, le sort des détenus indiffère quelque peu nos politiques<sup>15</sup>, peut-être que « parler sous » aura plus d'impact.

A force de ne pas pouvoir travailler correctement, toutes les démarches des assistants sociaux deviennent « urgentes », ce que le personnel pénitentiaire ne semble pas toujours comprendre lorsqu'ils évoquent la possibilité de – malgré tout – recevoir « un urgent » (les raisons de sécurité disparaissent-elles alors ?). Il ne saurait être question par ailleurs de lister ce qui est urgent de ce qui ne l'est pas, au risque, *primo*, de devoir évoquer des situations individuelles au mépris du secret professionnel qui nous lie, et, *deuxio*, de voir légitimer une situation anormale. Quid par ailleurs du travail psychologique où on ne peut effectuer des « démarches » seul ? Nous ne pouvons par ailleurs pas attendre ces situations de blocage pour rassembler tout l'encodage administratif lié à notre pouvoir subsidiant ou décider d'affecter ces « temps morts » ailleurs au risque de ne pas pouvoir aider les détenus quand ça reste malgré tout possible. Soulignons enfin que ces temps d'immobilisme total ne sauraient indiquer que le reste du temps, « ça roule »... Malheureusement, une prison n'est pas l'autre et dans certaines, les mouvements sont plus fluides que dans d'autres. Il est par contre plus difficile d'évaluer l'impact financier de ces ralentissements. Nous ne disposons par exemple pas du nombre de jours moyens prestés par le personnel pénitentiaire ni du cadre prévu.

---

<sup>14</sup> [Art. 9](#), § 1er. Le caractère punitif de la peine privative de liberté se traduit exclusivement par la perte totale ou partielle de la liberté de mouvement et les restrictions à la liberté qui y sont liées de manière indissociable.

§ 2. L'exécution de la peine privative de liberté est axée sur la réparation du tort causé aux victimes par l'infraction, sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation, de manière personnalisée, de sa réinsertion dans la société libre.

<sup>15</sup> Une illustration : combien de fois le mot « détenu » a-t-il été prononcé lors des Codeco et autres ? Zéro.

Si on peut discuter de la méthode de calcul (basé sur un coût horaire moyen au plus proche de la réalité puisque basé sur les calculs du secrétariat social – ce qui inclut donc la prise en compte de l'ancienneté, du barème appliqué pour chaque travailleur, des cotisations sociales, etc.), le constat est là : de l'argent public est dilapidé alors que les besoins chez les détenus sont criants et nos moyens déjà limités. Il nous est pratiquement impossible d'à chaque fois et sur le pouce réaffecter ce temps « mort » utilement. Et en même temps, ne pas être là constamment, c'est avoir l'assurance de ne pas s'engouffrer dans les brèches possibles !

Ainsi, le coût que représente, de septembre 2021 à février 2022 inclus (6 mois) l'absentéisme (et les grèves) des agents nivellois pour la FWB au niveau de son financement de La Touline est de **6432,87€ pour un total de près de 310h « perdues »**.

L'exercice annualisé et effectué sur l'ensemble des prisons du Royaume pourrait être intéressant.

### 3. Cadre financier

En 2021, La Touline n'a plus été subsidiée par le Fonds Social Européen. Elle est essentiellement subsidiée par la FWB.

D'une part, via une enveloppe globale pour ses missions de base, répartie comme suit :

Total	Mission d'aide au lien	Mission d'aide sociale	Mission d'aide psychologique
<b>443.105,85 €</b>	36.732,64 €	186.613,90 €	219.759,31 €

D'autre part, via des projets particuliers. En 2021, le projet VIF a été subsidié à partir du mois de septembre via une enveloppe totale répartie comme suit :

Total	Du 1.9 au 31.12.2021	Du 1.1 au 31.8.2022
<b>182.579,16 €</b>	60.859,72 €	121.719,44 €

La Touline perçoit également des aides via les dispositifs Maribel social (total pour 2021 = **19.930,12€**) et APE (total pour 2021 = **25.745,60 €**).

Enfin, elle est subsidiée pour 2021 par la Province du BW à hauteur de **10.260 €**.

Même si l'exercice est un peu fictif, l'ensemble des recettes globalisées pour 2021 (soit 554.470,97 € compte tenu d'une régularisation d'une subvention antérieure) est affecté à **88,45%** à des frais de personnel, à **7,92%** à des frais de fonctionnement divers (frais de bureau, de poste, de réunion, de téléphonie, d'imprimante, d'assurance, de missions, comptables, etc.), à **2,03%** à des frais d'avocat (encore...mais en nette diminution par rapport aux 3-4 années précédentes) liés à des procédures initiées il y a plusieurs années.

#### 4. Personnel de La Touline et réunions d'équipe

Les organigrammes ci-dessous évoqueront mieux qu'un long exposé les évolutions qu'a connue en 2021 le personnel de La Touline. Le premier vise la situation prévalant, la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, de janvier à juin (juillet/août ayant tourné à moindre régime), et le second celle prévalant la 2<sup>ème</sup> partie de l'année, de septembre à décembre.

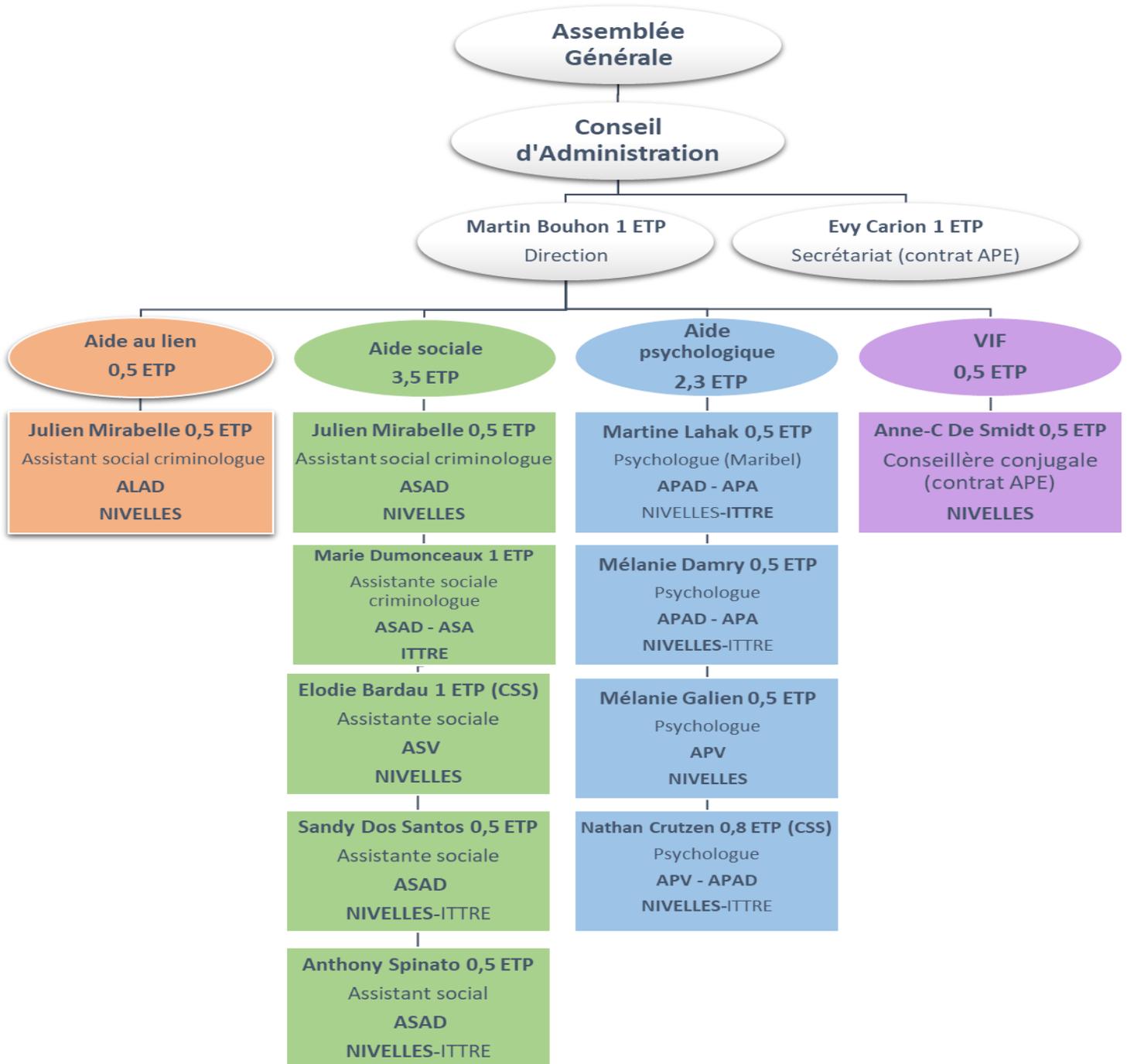
A ces organigrammes, il faut ajouter le fait que les réunions d'équipe ont changé de fonctionnement en 2021. En 2020, il y avait une réunion par mois pour l'équipe dite « carcérale », une autre pour celle dite « victime » et une 3<sup>ème</sup> pour « l'équipe globale ». Courant de l'année 2021, un nouveau système a été adopté – encore en vigueur à l'heure actuelle. Désormais, il n'y a plus que des réunions dites « globales », réunissant l'ensemble du personnel mais à raison d'une toutes les deux semaines afin de ne pas surcharger une équipe déjà souvent saturée sur le terrain pour le nombre de demandes. Toutes tenues en présentiel dans les locaux du CAL, plus spacieux et nécessaires pour des raisons sanitaires (ce qui aura entraîné un coût), ces réunions auront notamment permis

- de redémarrer une dynamique d'intervision à la peine suite aux réunions en visio ;
- de remettre un peu de liens interpersonnels entre des membres d'une équipe se croisant parfois très peu, de pouvoir, au besoin, discuter des différents problèmes ou tensions qui jalonnent naturellement tout travail en équipe ;
- de revoir ensemble l'ensemble de nos « chartes » (document pouvant être remis aux justiciables en début de suivi indiquant le cadre de nos interventions et pouvant servir de base à une discussion autour de celui-ci) pour toutes les missions pour lesquelles nous sommes agréés ;
- d'organiser une formation en interne à propos du trauma ;
- de partager sur nos différents publics, avec une perspective pluridisciplinaire, en créant des ponts potentiels entre les deux (*cfr infra – ex : projet lié à la justice restauratrice*) ;
- de centraliser le partage d'informations en un seul lieu et un seul PV pour l'année.

Janvier 2021 à juin 2021

Nb d'ETP total : 8,8

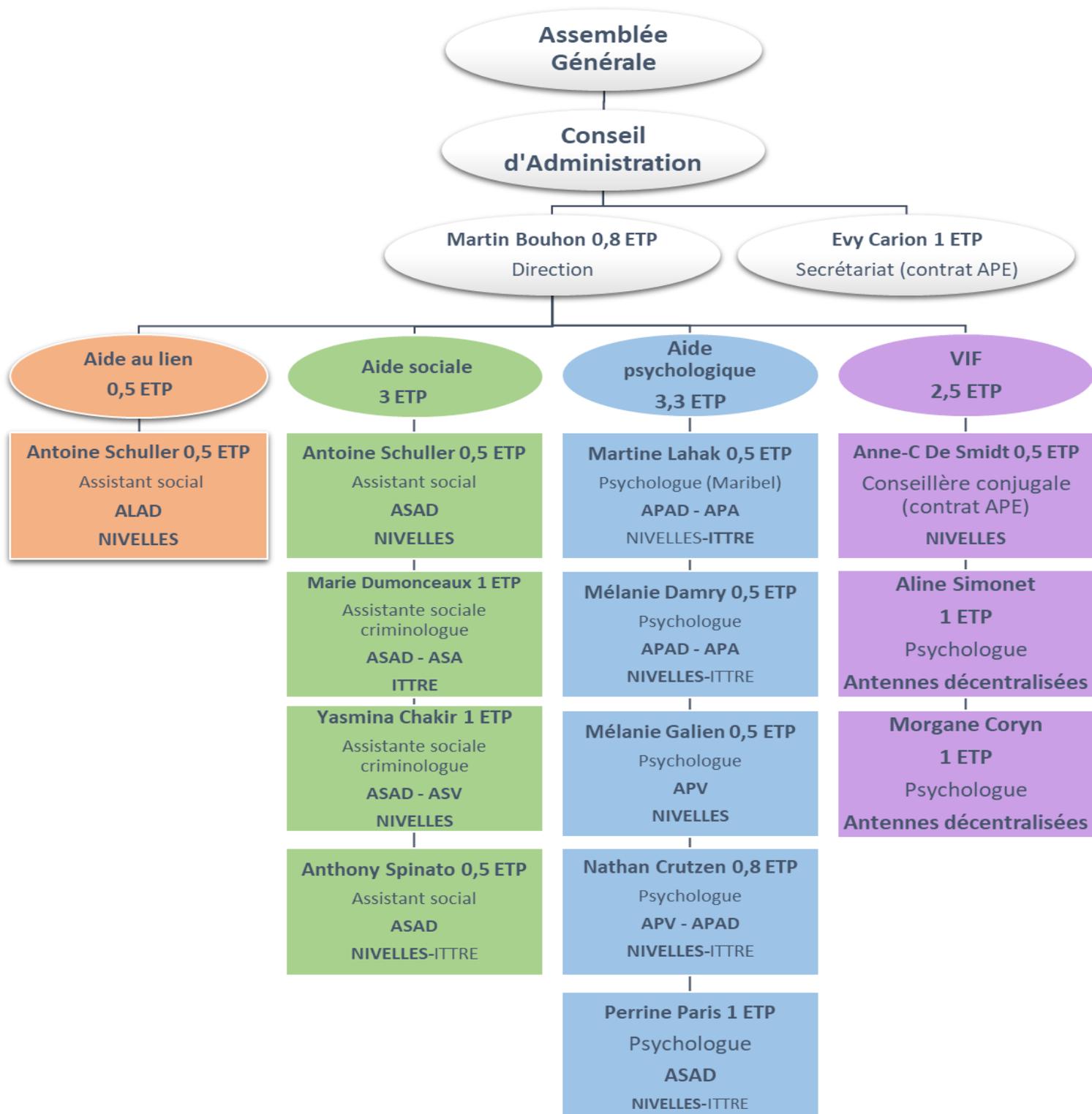
Nb de travailleurs au total : 12



# Septembre 2021 à Décembre 2021

Nb d'ETP total : 10,6

Nb de travailleurs au total : 14



# Perspectives

Quelles sont les perspectives futures pour La Touline ?

Evoquons, de façon disparate, plusieurs d'entre elles.

La plus grande priorité sera accordée à la **poursuite du projet VIF** décrit plus haut. A cette fin, un nouveau projet sera déposé d'ici fin mai 2022 en réorientant plus adéquatement l'énergie et les moyens disponibles vers les antennes les plus actives et en axant quelque peu davantage le travail vers les perspectives de travail en groupe décrites plus haut rendues possible par le biais d'un « effet d'échelle » lié au fait de toucher davantage de victimes qu'à Nivelles uniquement. Un travail de sensibilisation médiatique, notamment, sera également poursuivi. Enfin, avant la fin du projet initial, d'autres journées thématiques seront lancées. Il serait en effet dommageable aux personnes suivies qu'elles n'aient à subir un arrêt brutal de l'aide apportée faute de continuité, surtout compte tenu de l'important effort de création/communication réalisé en début de projet. L'objectif est évidemment de tenter de rendre cette offre structurelle et indépendante du contexte sanitaire. L'état des lieux démontre cela dit en passant que la demande préexistait aux épisodes de confinement.

Nous travaillerons également pouvoir renouveler le projet de **cours d'auto-défense avec Garance** ou un autre partenaire si nécessaire. Nous espérons à terme pouvoir être autonomes en la matière en mettant notamment à contribution le subside ponctuel obtenu fin 2021 destinés à former le personnel à la prise en charge de victimes d'urgences collectives. Indépendamment du fait d'être autonomes ou non en la matière, une attention sera portée à rendre cette offre plus structurelle et planifiée dans le temps.

2022 sera également l'année, nous l'espérons, de la concrétisation des **projets de théâtre au sein de la prison de Nivelles ou dans les locaux du CAL à Wavre**. Sans doute qu'ils auront à déborder sur 2023 en termes d'agendas...

Sur le plan des projets à renouveler, de la même manière qu'avec Garance, nous évaluerons les **différents groupes de paroles** ou d'échange menés en 2021 et planifierons – ou non – leur reconduction en 2022-2023 avec quelques éventuels remaniements du dispositif au besoin. En effet, si constituer un groupe peut prendre du temps, là aussi rendre l'offre structurelle et régulière dans le temps, en prévoyant la communication en temps utile, peut contribuer à diminuer cette difficulté.

Nous espérons que 2022 pourra enfin être l'année du lancement du **vestiaire social** à Ittre, longtemps impossible pour des raisons sanitaires puis en raison d'une surcharge de travail liée à l'absence d'un collègue durant, au final, plusieurs mois.

Sur le plan des formations, 2022 et 2023 seront des années plus actives que ne l'auront été 2020 et 2021. D'une part, le subside destiné à financer des formations en matière de prise en charge de victimes d'urgence collective a déjà permis d'identifier une série de formations en temps normal inaccessibles financièrement (ex : formation longue à l'hypnose, à l'EMDR, certificat interuniversitaire en victimologie, etc.). Nous nous réjouissons de cette possibilité. D'autre part, diverses formations ont déjà pu être suivies ou le seront et ce, par plusieurs membres de l'équipe (en matière de prise en charge d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) au CAB, en matière de VC/VIF (45 ans CPVCF, 30 ans Praxis), de justice restauratrice (25 ans Arpège-Prélude), de Maison de Justice (20+2

ans), etc. Nous tâcherons enfin de poursuivre les formations internes initiées en 2021 (ex : relative au trauma ou à la justice restauratrice). Nous avons comme objectif d'enfin disposer d'un **plan de formation interne** pour fin 2022 ou fin 2023.

Divers moments de **sensibilisation** sont d'ores et déjà prévus ou réalisés en 2022 : au sein du barreau de Nivelles à propos du droit de l'exécution des peines et du travail psychosocial en prison, au sein d'une haute école pour assistants sociaux, à l'ULB dans le cadre du « Printemps de la Justice », etc.

Nous poursuivrons tant que possible la **supervision institutionnelle** initiée en 2021. Nous avons connu de réelles difficultés à pouvoir entamer et finir les 3 séances prévues. Avec une demande initiale en juin 2020, 3 séances prévues en 2020, 5 ou 6 reports pour raisons sanitaires essentiellement, les séances ont été assez écartées que pour qu'à chaque fois l'équipe présente soit fort différente et que la dernière séance ne se tienne que...fin novembre 2021... Cela étant, la relation avec le superviseur est bonne et a été unanimement appréciée dans le dialogue amené au sein de l'équipe. Nous espérons que 2022 ne connaîtra pas tant de difficultés pratiques.

En mai 2022, il est également prévu que La Touline s'insère dans un projet relatif à la formation des détenus, en partenariat avec une série d'autres services d'aide aux détenus, la Promotion Sociale et le FSE. Nous n'aurons cependant probablement pas de suites formelles avant septembre 2022. Ce projet – intitulé **ADFORM** – pourrait, au niveau du personnel de La Touline, amener la création d'un poste à temps plein supplémentaire au sein de la prison d'Ittre uniquement dédié à la thématique de la formation interne et externe, déchargeant par-là ses collègues et œuvrant dans une logique de cohérence entre différents établissements pénitentiaires.

Fin décembre 2021, à l'occasion d'une journée de team-building, nous avons pu suivre une matinée de sensibilisation/formation autour de la thématique de la **justice restauratrice**. A la suite de celle-ci et après évaluation, quelques membres de l'équipe ont démarré l'écriture d'un projet de rencontres entre détenus et victimes de faits similaires. Personne ne serait l'auteur ou la victime de l'autre, ils ne se connaîtraient pas à la base. Nous nous inspirons d'expériences positives menées à l'étranger (notamment au Canada ou en France), de lectures et de rencontres adéquates. Si nous devons encore baliser le dispositif choisi, le processus de création, de communication et de sélection du groupe des participants, 2022 ou 2023 pourraient être l'occasion de voir naître au sein de La Touline un projet novateur en Belgique francophone en matière de justice restauratrice. Au-delà des effets bénéfiques visés pour les justiciables qui y participeraient, évidemment sur une base volontaire, il peut également être l'occasion d'utiliser comme un levier d'action notre position privilégié d'acteur interne aux prisons, rencontrant de façon proche de nombreux détenus et de nombreuses victimes, et en contact avec de nombreux bénévoles.

Enfin, un important travail reste à réaliser en termes administratifs internes. Divers chantiers – chronophages, peu enthousiasmants mais importants – sont à poursuivre en 2022-2023 voire sont à démarrer.

Ainsi, un important travail de débroussaillage et de collecte d'informations en matière de **règlement de travail** a été réalisé en 2021, début 2022. Reste maintenant la partie la plus concrète : la rédaction d'un nouveau règlement de travail et toute la procédure de négociation interne qui s'en suit. Il s'agira de la priorité parmi les nouveautés administrativo-légales de 2022.

Par ailleurs, une refonte des **statuts de l'ASBL** doit également encore être réalisée afin de les mettre en conformité avec le CSA pour au plus tard le 31 décembre 2023...

Si un travail d'actualisation du **site web** a d'ores et déjà été réalisé en 2021 et qu'un travail de réflexion sur une refonte plus générale de son contenu et de sa forme a aussi été entamé, il s'agira en 2022-2023 de poursuivre et finaliser ce travail vers une rénovation plus importante du site afin de le rendre plus vivant, utile, accessible et agréable.

En outre, d'ici juin 2022, la décision d'octroi d'un soutien supplémentaire du fonds **Maribel social** sera intégré au personnel de La Touline et permettra de soulager quelque peu celui-ci.

Enfin, un travail – et non des moindres – de veille attentive sera porté à l'égard de la **réforme en cours du décret** qui encadre nos missions. Cette réforme sera au mieux anticipée au niveau de notre organisation afin d'entamer le nouveau triennat (2024-2027) sur la meilleure base possible.